



HERTZ LITHIUM INC.

NOTICE ANNUELLE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

EN DATE DU 14 AOÛT 2023

**SUITE 1500 - 1110 WEST GEORGIA STREET
VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)
V6E 4N7**

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	1
NOTES PRÉLIMINAIRES	4
Date de l'information et devise	4
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	4
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	6
Nom, adresse et constitution	6
Liens intersociétés	6
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	7
Historique sur les trois derniers exercices	7
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	9
Le projet Lucky Mica	9
Propriété intellectuelle	10
FACTEURS DE RISQUE	10
LE PROJET LUCKY MICA	21
Rapport technique en vigueur	21
Description du projet, emplacement et accès	21
Historique	22
Contexte géologique, minéralisation et types de gîtes minéraux	25
Préparation, analyse et sécurité des échantillons	33
Interprétation et conclusions	34
DIVIDENDES OU DISTRIBUTIONS	36
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	36
Bons de souscription	37
Options	37
Unités d'actions restreintes	38
TITRES ENTIÈRES ET RESTRICTIONS À LA REVENTE	38
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DE TITRES	39
Cours et volume des opérations	39
Ventes antérieures	39
ADMINISTRATEURS ET CADRES DIRIGEANTS	39
Nom, poste et titres détenus	39
Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	41
Interdictions d'opérations	41
Faillites	41
Pénalités ou sanctions	41
Conflits d'intérêts	42
PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS LES OPÉRATIONS IMPORTANTES	42
PROMOTEURS	43
POURSUITES JUDICIAIRES ET MESURES DE RÉGLEMENTATION	43
Poursuites judiciaires	43
Mesures de réglementation	43
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	43

CONTRATS IMPORTANTS.....	43
INTÉRÊTS DES EXPERTS	44
COMITÉ D'AUDIT	44
Charte du comité d'audit	45
Composition du comité d'audit et indépendance	45
Formation et expérience pertinentes.....	45
Surveillance du comité d'audit	46
Recours à certaines dispenses	46
Politiques et procédures d'approbation préalable.....	46
Honoraires de l'auditeur externe	46
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	47

GLOSSAIRE

Voici un glossaire de certains termes généraux utilisés dans la présente notice annuelle, y compris son sommaire. Sauf indication contraire, les termes et abréviations utilisés dans les états financiers et le rapport de gestion de la Société sont définis séparément et les termes et abréviations définis ci-après ne sont pas utilisés dans ceux-ci. Le singulier comprend le pluriel et inversement, et le masculin comprend le féminin et inversement.

« **action ordinaire** » désigne une action ordinaire du capital de la Société.

« **actionnaires** » désigne les porteurs d'actions ordinaires.

« **administrateur** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Description de la structure du capital - Options* ».

« **BCBCA** » désigne la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique).

« **BLM** » désigne le Bureau of Land Management.

« **bon de souscription** » désigne un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société visant l'achat d'une action ordinaire.

« **bons de souscription du PAPE** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Développement général de l'activité ».

« **bourse** » ou « **CSE** » désigne la Bourse des valeurs canadiennes, exploitée par CNSX Markets Inc.

« **Bullrun** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Développement général de l'activité ».

« **Canaccord** » désigne Corporation Canaccord Genuity.

« **charte du comité d'audit** » désigne la charte écrite du comité d'audit, dont le texte figure à l'annexe A » de la présente notice annuelle.

« **chef de la direction** » désigne le chef de la direction.

« **comité d'audit** » désigne le comité d'audit de la Société, comme il est expliqué plus en détail à la rubrique « Comité d'audit ».

« **comité** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Description de la structure du capital* ».

« **concessions minières Montecinos** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société.

« **contrat d'achat de propriété Montecinos** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **contrat d'achat de propriété UMR** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **contrat de cession** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **convention d'entiercement** » désigne une convention d'entiercement intervenue entre les administrateurs, les dirigeants, les promoteurs et certains porteurs de titres de la Société et d'Odyssey, à titre d'agent d'entiercement.

« **convention d'option de recherche** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Développement général de l'activité ».

« **convention d'option initiale** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **convention de placement pour compte** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **États-Unis** » ou « **É.-U.** » désigne les États-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District de Columbia.

« **FSE** » signifie la Bourse de Francfort.

« **inscription** » désigne l'inscription des actions ordinaires à la cote de la CSE le 6 avril 2023.

« **notice annuelle** » désigne la présente notice annuelle datée du 14 juillet 2023.

« **Odyssey** » ou « **agent des transferts** » désigne Odyssey Trust Company.

« **option PSRF** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **options** » désigne les options d'achat d'actions de la Société.

« **OTCQB** » désigne le OTCQB Venture Market.

« **PAPE** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Développement général de l'activité ».

« **personne qualifiée** » a le sens qui lui est attribué dans le Règlement 43-101.

« **projet Lucky Mica** » ou « **projet** » désigne les 114 concessions minières filoniennes contiguës totalisant 938,64 ha situées dans le comté de Maricopa, État de l'Arizona, États-Unis.

« **PSRF** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **rapport technique Lucky Mica** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Le projet Lucky Mica - Rapport technique en vigueur* ».

« **réclamation d'UMR** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **redevance au titre du rendement net d'exploitation d'UMR** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **redevance au titre du rendement net d'exploitation Montecinos** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **régime d'options** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **régime d'UAR** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **Règlement 52-110** » désigne le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit des Autorités canadiennes en valeurs mobilières*.

« **Règlement 43-101** » désigne le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les propriétés minières*.

« **rendement net d'exploitation sur la participation** » désigne le produit net versé à la Société de la vente de minéraux extraits et retirés du projet Lucky Mica, déduction faite de ce qui suit :

- (a) les coûts de fusion, les frais de traitement et les pénalités, notamment les pertes de métaux, les pénalités pour impuretés et les frais d'affinage, de vente et de manutention par la fonderie, l'affinerie ou un autre acheteur; toutefois, dans le cas d'opérations de lixiviation ou d'autres techniques d'extraction par dissolution ou d'enrichissement, lorsque le métal traité est précipité ou autrement directement dérivé de cette solution de lixiviation, tous les coûts de traitement et de récupération engagés par la Société, au-delà du moment où le métal traité est en solution, seront considérés comme des frais de traitement;
- (b) les coûts de manutention, de transport et d'assurance de minerais, de minéraux et d'autres matières ou concentrés provenant du projet ou d'un concentrateur, qu'il soit situé sur le projet Lucky Mica ou à l'extérieur de celui-ci, jusqu'à une fonderie, une affinerie ou un autre lieu de traitement; et
- (c) droits de douane et tout autre taxe *ad valorem* ainsi que celles fondées sur la production, mais non l'impôt sur le revenu.

« **Société** » ou « **Hertz** » désigne Hertz Lithium Inc., une société constituée en vertu des lois de la Colombie-Britannique.

« **technologie** » désigne une certaine technologie novatrice déposée à titre de déclaration d'invention University Invention Disclosure No. 2019-4998 sous le titre *A Novel Process for Extraction of Lithium from Spodumene*, sous la responsabilité et le contrôle de la PSRF.

« **titres entiercés** » désigne les actions ordinaires et les bons de souscription détenus en mains tierces et libérés sur une période de 36 mois aux termes de la convention d'entiercement.

« **UMR** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

« **unités du PAPE** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité* ».

« **vendeurs** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « *Développement général de l'activité - Historique sur les trois derniers exercices* ».

NOTES PRÉLIMINAIRES

Date de l'information et devise

Dans la présente notice annuelle, Hertz Lithium Inc. est appelée la « **Société** » ou « **Hertz** ». Sauf indication contraire, tous les renseignements figurant dans la présente notice annuelle sont donnés en date du 31 juillet 2022.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente notice annuelle contient des énoncés et des renseignements qui, dans la mesure où ils ne constituent pas des faits historiques, peuvent constituer de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective peut comprendre des prévisions financières et autres, ainsi que des énoncés sur les programmes, les objectifs ou le rendement économique futurs, ou les hypothèses sous-jacentes à ces renseignements. La présente notice annuelle utilise les termes « peut », « devrait », « pourrait », « fera », « probable », « sauf », « prévoir », « croire », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », « estimer », « perspectives » et d'autres expressions semblables pour désigner de l'information prospective. Ces énoncés prospectifs comprennent des déclarations relatives à divers sujets, notamment :

- les principales activités exercées par la Société;
- les besoins en capital, les besoins de financement supplémentaire et la capacité de la Société à réunir des capitaux supplémentaires;
- les résultats estimatifs des activités d'exploration et de mise en valeur prévues;
- le prix et la demande futurs de métaux;
- les conditions économiques et financières;
- la réglementation gouvernementale des activités minières, des accidents, des risques environnementaux, des risques liés à l'exploration, des frais de remise en état et de réhabilitation;
- les litiges ou réclamations concernant les titres de propriété.
- le calendrier et le résultat possible des questions en matière de réglementation et d'obtention de permis en cours.

L'information prospective suppose divers risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus susceptibles de faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans l'information prospective. Les résultats réels peuvent différer de cette information prospective pour diverses raisons, notamment les risques et incertitudes suivants :

- les risques liés aux activités d'exploration de la Société sur les gisements miniers;
- les fluctuations des marchés au comptant et à terme pour les métaux de base, les autres marchandises et les ressources naturelles;
- les restrictions sur l'exploitation minière dans les territoires où la Société exerce ses activités;
- les risques liés au manque de disponibilité des ressources;
- les risques liés aux titres de propriété des propriétés importantes;

- les risques liés à l'existence de contrats, de transferts ou de concessions minières antérieurs non enregistrés et d'autres vices de propriété sur les gisements miniers de la Société;
- les risques liés aux antécédents de pertes de la Société, qui pourraient se poursuivre à l'avenir;
- l'incertitude et la volatilité liées aux cours et aux conditions des marchés boursiers;
- d'autres financements par actions, ce qui pourrait diluer considérablement la participation des actionnaires;
- les risques liés aux fluctuations et aux cycles du prix des marchandises;
- les risques liés aux infrastructures inadéquates;
- les risques liés au manque de fiabilité et à l'inexactitude des données historiques;
- l'accès aux sources d'eau nécessaires;
- les risques liés aux antécédents d'affaires limités de la Société et à l'absence de résultats;
- les risques liés aux contrôles internes;
- les risques légaux et de litiges;
- les risques liés au maintien en poste du personnel clé;
- les risques liés au repérage ou au maintien en poste d'employés et de consultants compétents et informés;
- les risques liés à l'intensification de la concurrence et de l'incertitude en ce qui concerne du financement supplémentaire susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir les capitaux nécessaires ou des terrains adéquats pour l'exploration minière à l'avenir;
- les risques environnementaux et les mesures de réhabilitation;
- les risques liés aux changements climatiques;
- les modifications apportées aux lois et aux règlements;
- les risques d'assurance;
- les risques liés aux revendications territoriales autochtones;
- les risques liés aux relations de la Société avec les collectivités locales et les organisations autochtones;
- les risques liés à la violation de la propriété intellectuelle;
- la responsabilité potentielle pour les actions des employés, des entrepreneurs et des consultants;
- les risques liés à l'association des dirigeants et des administrateurs de la Société avec d'autres sociétés de ressources naturelles, ce qui pourrait donner lieu à des conflits d'intérêts.

Si l'un ou l'autre de ces risques ou incertitudes se concrétisait ou si les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs se révélaient inexactes, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. Les hypothèses mentionnées ci-dessus et décrites plus en détail à la rubrique « *Facteurs de risque* » doivent être examinées attentivement par le lecteur.

Les énoncés prospectifs de la Société sont fondés sur les croyances, les attentes et les opinions raisonnables de la direction à la date de la présente notice annuelle (ou à la date à laquelle ils sont par ailleurs formulés). Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence substantielle entre les résultats réels et ceux contenus dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs risquent de faire en sorte que les résultats ne soient pas conformes aux prévisions, aux estimations ou à l'intention de la Société. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, sauf dans la mesure requise par la législation sur les valeurs mobilières applicable au Canada.

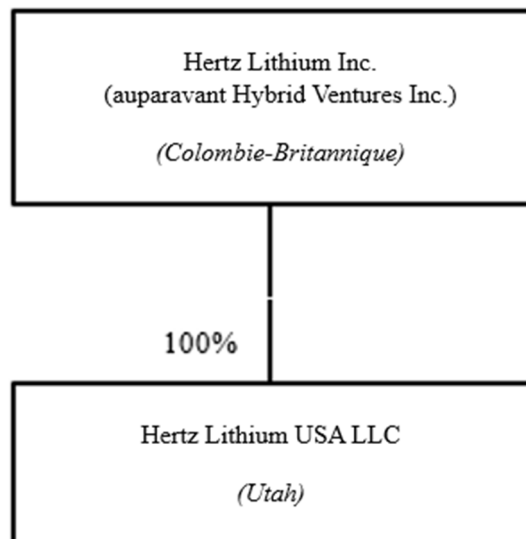
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Nom, adresse et constitution

La Société a été constituée en vertu de la *British Columbia Business Corporation Act* le 15 février 2019 sous la dénomination « Hybrid Ventures Inc. » Le 24 janvier 2022, la Société a changé sa dénomination sociale de « Hybrid Ventures Inc. » à « Hertz Lithium Inc. » Le siège social et bureau principal de la Société sont situés au 1055 West Georgia Street, bureau 1500, C.P. 1055, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4N7. La Société est un émetteur assujéti dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la CSE sous le symbole « HZ » à la cote de la FSE sous le symbole « QE2 » et à la cote de la OCTQB sous le symbole « HZLIF ».

Liens intersociétés

La Société a une filiale en propriété exclusive, Hertz Lithium USA LLC, qui a été constituée le 9 février 2022 dans l'État de l'Utah. Le siège social de Hertz Lithium USA LLC est situé au 2005 East 2700 South, Suite 200, Salt Lake City, Utah 84109 et son bureau principal est situé au 447 North 300 West, Suite #3, Kaysville, Utah 84037. L'organigramme ci-dessous présente la Société.



DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique sur les trois derniers exercices

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2020

- La Société a été constituée en vertu de la *British Columbia Business Corporation Act* le 15 février 2019 sous la dénomination « Hybrid Ventures Inc. »

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2021

- Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2021, les activités principales de la Société ont consisté à repérer et à évaluer des actifs et des opérations. La Société n'a conclu aucune opération importante ni n'a subi de changement important à ses activités au cours de cette période.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2022

- Le 24 janvier 2022, la Société a changé sa dénomination sociale de « Hybrid Ventures Inc. » à « Hertz Lithium Inc. »
- Le 21 avril 2022, la Société a conclu un contrat d'achat de propriété (le « **contrat d'achat de propriété UMR** ») avec Utah Mineral Resources LLC (« **UMR** ») et Bullrun Capital Inc. (« **Bullrun** ») visant l'achat de 112 concessions minières qui font partie du projet (les « **concessions minières UMR** »). Conformément aux modalités du contrat d'achat de propriété UMR, et à titre de contrepartie pour les concessions minières UMR, la Société a émis 6 000 000 actions ordinaires et a convenu de verser un paiement en espèces de 150 000 \$ US à Bullrun et de verser à Bullrun une redevance correspondant à 3 % des rendements nets d'exploitation des concessions minières UMR (la « **redevance au titre du rendement net d'exploitation UMR** »). L'acquisition des concessions minières UMR par la Société a été réalisée le 29 août 2022.
- Le 8 juin 2022, la Société a conclu un contrat d'achat de propriété (le « **contrat d'achat de propriété Montecinos** ») avec Marco Montecinos, Steve Hodges et Jimmy Hodges (collectivement, les « **vendeurs** ») visant l'achat de deux concessions minières supplémentaires qui font partie du projet Lucky Mica (les « **concessions minières Montecinos** ») situé dans le comté de Maricopa en Arizona, aux États-Unis. Conformément aux modalités du contrat d'achat de propriété Montecinos, et à titre de contrepartie pour les concessions minières Montecinos, la Société a émis un total de 240 000 actions ordinaires aux vendeurs et a convenu d'effectuer un paiement en espèces d'un montant total de 60 000 \$ US aux vendeurs et de verser à ces derniers une redevance correspondant à 1 % des rendements nets d'exploitation des concessions minières Montecinos (la « **redevance au titre du rendement net d'exploitation Montecinos** »). L'acquisition des concessions minières Montecinos par la Société a été réalisée le 13 septembre 2022.
- Le 13 juillet 2022, la Société a réalisé un placement privé sans courtier de 7 140 000 actions ordinaires au prix de 0,025 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 178 500 \$.

Après l'exercice clos le 31 juillet 2022

- Le 16 août 2022, la Société a réalisé un placement privé sans courtier de 250 000 actions ordinaires au prix de 0,025 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 6 250 \$.
- Le 29 août 2022, la Société a adopté et approuvé un régime incitatif d'options sur actions continu de 10 % (le « **régime d'options** ») afin de fournir à la Société un mécanisme lié aux actions pour encourager les administrateurs, les dirigeants, les employés et les consultants admissibles à acquérir des actions ordinaires à titre de placement à long terme.

- Le 30 août 2022, la Société a conclu un contrat de cession et de novation (le « **contrat de cession** ») avec Bullrun et The Penn State Research Foundation (la « **PSRF** »). Aux termes du contrat de cession, Bullrun a cédé une convention d'option datée du 20 mai 2022 intervenue entre Bullrun et la PSRF (la « **convention d'option initiale** ») à la Société en échange d'une commission de cession de 7 500 \$ US. La convention d'option initiale a par la suite été modifiée aux termes d'une convention de modification intervenue entre la Société et la PSRF le 15 novembre 2022 (la convention d'option initiale, dans sa version modifiée, est appelée aux présentes la « **convention d'option de recherche** »). Aux termes de la convention d'option de recherche, telle qu'elle a été cédée à la Société, celle-ci a acquis l'option, qu'elle peut exercer à sa seule appréciation, d'obtenir une licence mondiale assortie d'une rémunération pour fabriquer, faire fabriquer, utiliser, importer, exporter, commercialiser, offrir en vente et vendre un produit sous licence (l'« **option PSRF** »).
- Le 8 septembre 2022, la Société a réalisé un placement privé sans courtier de 3 795 000 unités au prix de 0,125 \$ l'unité pour un produit brut de 474 375 \$. Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription pouvant être exercé au prix de 0,25 \$ par action ordinaire jusqu'au 8 septembre 2024.
- Le 24 octobre 2022, la Société a adopté et approuvé un régime d'unités d'actions restreintes (le « **régime d'UAR** »), qui autorise l'attribution d'unités d'actions restreintes aux administrateurs, dirigeants, employés ou consultants de la Société ou de ses filiales.
- Le 5 avril 2023, la Société a émis un total de 240 000 actions ordinaires aux vendeurs conformément aux modalités du contrat d'achat de propriété Montecinos.
- Le 6 avril 2023, la Société a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 12 852 000 unités (les « **unités du PAPE** ») au prix de 0,125 \$ par unité du PAPE, pour un produit brut total de 1 606 500 \$ (le « **PAPE** »). Chaque unité du PAPE était composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires (chacun, un « **bon de souscription du PAPE** »), pouvant être exercés pour acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,25 \$ par bon de souscription du PAPE jusqu'au 6 avril 2025. Dans le cadre du PAPE, la Société a conclu une convention de placement pour compte (la « **convention de placement pour compte** ») avec Canaccord aux termes de laquelle la Société i) a émis à l'intention de Canaccord un total de 899 640 bons de souscription à titre de rémunération, chacun pouvant être exercé contre une action ordinaire à un prix d'exercice de 0,125 \$ jusqu'au 6 avril 2025; ii) a versé à Canaccord des honoraires de financement de 50 000 \$, dont 25 000 \$ ont été versés en espèces et 25 000 \$ ont été payés par l'émission de 200 000 actions ordinaires.
- Le 14 avril 2023, les actions ordinaires ont commencé à être négociées à la FSE sous le symbole « QE2 ».
- Le 20 avril 2023, la Société a attribué 750 000 options aux termes de son régime d'options, chacune pouvant être exercée au prix de 0,19 \$ jusqu'au 20 avril 2025.
- Le 5 mai 2023, la Société a exercé l'option PSRF, et la Société et la PSRF négocient actuellement un contrat de licence.
- Le 7 juin 2023, la Société a émis 50 000 actions ordinaires lors de l'exercice de 50 000 bons de souscription en circulation.
- Le 15 juin 2023, la Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié provisoire dans chacune des provinces du Canada, à l'exception du Québec.
- Le 21 juin 2023, les bons de souscription du PAPE ont commencé à être négociés à la CSE sous le symbole « HZ.WT ».

- Le 11 juillet 2023, les actions ordinaires ont commencé à être négociées à la OTCQB sous le symbole « HZLIF ». La Société a également obtenu l'admissibilité à des services complets de The Depository Trust Company.
- Le 4 août 2023, la Société a acquis l'option (l'« **option Patriota** ») d'acquérir une participation de 100 % dans le projet de lithium Patriota situé au Brésil. La Société a acquis l'option Patriota aux termes des modalités d'une convention de cession d'option (la « **convention de cession** ») intervenue entre la Société, Brascan Resources Inc. (« **Brascan** »), BHBC Exploracao Mineral LTDA (« **BHBC** ») et RTB Geologia e Mineracao LTDA (« **RTB** »). Aux termes de la convention de cession, la Société a acquis les droits de Brascan, y compris l'option Patriota, octroyés aux termes d'une convention d'option intervenue entre Brascan, BHBC et RTB.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le projet Lucky Mica

La Société est une société d'exploration minière établie en Colombie-Britannique qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'exploration de gisements miniers. Elle possède un gisement minier important, le projet Lucky Mica, situé dans le comté de Maricopa en Arizona (États-Unis), qui est en phase d'exploration. Le projet Lucky Mica regroupe 114 concessions minières filoniennes couvrant 939 hectares dans le comté de Maricopa, en Arizona (États-Unis). Il se situe dans un milieu géologique et structural prometteur en matière de minéralisations de métaux rares de type pegmatite et de lithium.

La Société est actuellement en train d'achever la phase 1 du programme des travaux recommandés dans le cadre du projet Lucky Mica, qui comprend les éléments suivants :

1. Cartographie détaillée sur le terrain, échantillonnage et étude (y compris de la susceptibilité magnétique).
2. Levé spectrométrique et radiométrique détaillé du projet Lucky Mica.
3. Prospection d'orientation du sol pour comprendre l'absence de réponse géochimique du sol sur les pegmatites de lithium connues.

La phase 2 du programme des travaux recommandés sera fonction des résultats de la phase 1 du programme.

La phase 1 des activités d'exploration sur le terrain a commencé sur le projet Lucky Mica le 2 mai 2023. Jusqu'à présent, l'équipe de terrain a achevé les travaux de prospection générale, la cartographie et l'échantillonnage des affleurements de pegmatite ainsi que la cartographie structurale liés au projet Lucky Mica. À ce jour, 298 échantillons ont été prélevés. L'équipe de terrain a identifié une abondance de « nouvelles » pegmatites non cartographiées et échantillonnées auparavant, réparties en trois réseaux de filons. Ces pegmatites sont décrites comme des corps de 2 à 6 m de large, pouvant atteindre 50 à 100 m de long, et semblent être conformes à la foliation métamorphique locale, avec un pendage qui peut varier de faible à fort. La minéralogie de la pegmatite est généralement cohérente avec les pegmatites à lépidolite et à spodumène identifiées précédemment dans le projet Lucky Mica qui ont retourné des valeurs de Li₂O. En outre, des échantillons de vérification systématique ont été prélevés dans la pegmatite de Lucky Mica afin de confirmer les teneurs rapportées dans le passé, car ce programme initial est destiné à servir de guide géochimique de première phase pour localiser les zones d'échantillonnage et de tranchées de suivi.

Suite au programme sur le terrain, l'équipe de terrain a retraité les levés magnétiques par drone de 2022 qui ont permis d'identifier de nombreuses anomalies magnétiques basses associées à des affleurements de pegmatite en surface. L'interprétation initiale des données magnétiques confirme en outre l'existence d'une importante déformation postminérale qui pourrait éventuellement compenser l'extension latérale de la minéralisation dans l'ensemble du projet Lucky Mica. De nombreuses anomalies magnétiques peuvent être identifiées et sont généralement discordantes par rapport à la géologie du substratum rocheux, ce qui

peut également indiquer la présence de pegmatite enfouie/sous-couverture. Les résultats d'analyse du récent programme de terrain sont en attente. Une fois les données disponibles, l'équipe d'exploration sur le terrain les cartographiera et les analysera, et inclura des cibles de suivi dans le programme de tranchées proposé.

Propriété intellectuelle

La Société est partie à la convention d'option de recherche et a exercé l'option PSRF le 5 mai 2023. La Société et la PSRF négocient actuellement un contrat de licence pour la technologie.

La technologie est conçue comme un nouveau procédé d'extraction du lithium à partir du spodumène. Le lithium est l'un des éléments essentiels aux vastes applications dans les technologies de la prochaine génération, notamment le stockage de l'énergie, la mobilité électrique et les appareils sans fil.¹ En raison de ses applications propres, le lithium ne peut pas être remplacé dans la plupart des applications; aussi prévoit-on une augmentation régulière de 8 % à 11 % de la demande annuelle.² Pour répondre à une telle croissance de la demande de lithium, il faut prospecter et traiter toutes les ressources utiles. Les deux principales sources de lithium sont les minerais (par exemple, le spodumène) et les saumures. Les sources d'argile riches en lithium sont considérées comme des sources secondaires. Parmi les sources supplémentaires, mentionnons les piles au lithium mises au rebut et d'autres produits recyclés. Le spodumène est la principale source de lithium pur, mais les technologies actuelles ne permettent pas la lixiviation du lithium à partir du spodumène. Par conséquent, la plupart des méthodes d'extraction du lithium à partir du spodumène sont axées sur la modification de la structure cristalline du spodumène concentré au moyen d'une méthode de chauffage classique (grillage) à 950-1100 degrés Celsius. Toutefois, ces procédés de grillage à haute température consomment beaucoup d'énergie et constituent le goulot d'étranglement de l'extraction économique du lithium à partir de minerais. Il faut donc trouver des méthodes plus efficaces sur le plan énergétique et plus respectueuses de l'environnement pour assurer l'extraction rentable du lithium. La technologie est conçue pour répondre à ces besoins.

La technologie comprend une demande de brevet PCT international, qui est entrée en phase nationale au Canada et en Australie le 19 août 2022. Une demande de brevet de phase nationale correspondante aux États-Unis a également été déposée le 19 août 2022 pour laquelle la PSRF a reçu un reçu de dépôt du United States Patent and Trademark Office.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de Hertz comporte des risques importants que l'investisseur éventuel devrait examiner attentivement avant d'acheter ces titres. La direction de Hertz estime que les risques suivants sont les plus importants pour les investisseurs éventuels dans Hertz, mais ces risques ne comprennent pas nécessairement tous ceux qui sont associés à un placement dans Hertz. D'autres risques et incertitudes actuellement inconnus de la direction de Hertz pourraient également avoir une incidence défavorable sur les activités de Hertz. Si l'un de ces risques se concrétise, les activités, la situation financière, les ressources en capital, les résultats d'exploitation ou les opérations à venir de Hertz pourraient en être gravement affectés.

En plus des autres renseignements présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, les facteurs de risque suivants devraient être examinés attentivement au moment d'évaluer les risques liés aux activités de Hertz.

1 Meshram, P., B.D. Pandey et T.R. Mankhand (2014) « Extraction of lithium from primary and secondary sources by pre-treatment, leaching and separation: A comprehensive review » Hydrometallurgy, 150, p. 192 à 208; Martin, G., L. Rentsch, M. Hoeck et M. Bertau (2017) « Lithium market research-global supply, future demand and price development. », Energy Storage Materials, 6, p. 171 à 179.

2 Baylis, R, janvier 2013, Evaluating and forecasting the lithium market from a value perspective, dans la présentation de Roskill, 5 the Lithium Supply and Markets Conference, Las Vegas (p. 29 à 31); ENTR, E. (2014) Report on Critical Raw Materials for the EU Ares (2015), 1819503.

Les activités d'exploration pourraient ne pas être fructueuses

L'exploration et la mise en valeur de gisements miniers comportent des risques financiers importants, que même une combinaison d'évaluation attentive, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'un gisement puisse se traduire par des avantages considérables, peu de gisements explorés deviennent ultimement des mines productives. Des dépenses importantes peuvent être nécessaires pour établir des réserves par forage, pour réaliser une étude de faisabilité et pour construire des installations d'extraction et de traitement sur un site d'extraction de produits de ressources naturelles. Hertz ne peut garantir que ses programmes d'exploration future donneront lieu à des activités minières commerciales rentables.

De plus, des dépenses importantes peuvent être engagées dans des projets d'exploration qui sont par la suite abandonnés en raison de mauvais résultats d'exploration ou de l'incapacité de définir des réserves qui peuvent être extraites de façon rentable. Les projets de mise en valeur n'ont pas d'antécédents d'exploitation sur lesquels fonder les estimations des flux de trésorerie futurs. Les estimations des réserves prouvées et probables et des décaissements liés aux charges d'exploitation sont, dans une large mesure, fondées sur des analyses géologiques et techniques détaillées, des études de faisabilité, les conditions climatiques prévues et d'autres facteurs.

Il est possible que les coûts réels et les rendements économiques des activités minières futures diffèrent sensiblement des meilleures estimations de Hertz. Il n'est pas inhabituel dans l'industrie minière que de nouvelles exploitations minières connaissent des problèmes imprévus au cours de la phase de démarrage et nécessitent plus de capitaux que prévu. Ces coûts supplémentaires pourraient avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, le résultat net, le résultat d'exploitation et la situation financière futurs de Hertz.

Exploitation au stade de l'exploration

Les activités de la Société sont assujetties à tous les risques normalement inhérents à l'exploration, à la mise en valeur et à l'exploitation de gisements miniers. Les activités d'exploration minière sont très spéculatives. Le projet Lucky Mica en est à un stade précoce d'exploration. L'exploration minière comporte un degré de risque élevé, que même une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation prudente ne peut éviter. Peu de gisements explorés sont ultimement développés en mines productives. Des formations inhabituelles ou imprévues, des pressions de formation, des incendies, des pannes d'électricité, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des effondrements, des glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main-d'œuvre adéquats sont quelques-uns des risques que comportent les activités d'exploration minière. La Société a misé sur l'expertise de consultants et d'autres personnes en exploration minière, et pourrait continuer de le faire. Des dépenses considérables sont nécessaires pour établir des réserves et des ressources minérales au moyen du forage, pour développer des procédés métallurgiques afin d'extraire le métal du matériau traité et pour développer les installations et les infrastructures d'extraction et de traitement sur tout site choisi pour l'exploitation minière. Rien ne garantit que des quantités commerciales de minerai seront découvertes, voire du tout. Rien ne garantit non plus que, même si des quantités commerciales de minerai sont découvertes, les gisements passeront à l'étape de la production commerciale ou que les fonds nécessaires à l'exploitation des réserves et des ressources minérales découvertes par la Société seront obtenus ou qu'ils le seront en temps opportun. La viabilité commerciale d'un gisement minéral découvert dépend également d'un certain nombre de facteurs, dont certains sont les caractéristiques particulières du gisement, comme sa taille, sa teneur et sa proximité avec les infrastructures, ainsi que les prix des minéraux. La plupart des facteurs susmentionnés sont indépendants de la volonté de la Société. Rien ne garantit que les activités d'exploration minière de la Société seront fructueuses. Si cette viabilité commerciale n'est jamais réalisée, la Société pourrait chercher à transférer ses participations dans les gisements ou autrement réaliser une valeur ou pourrait même être tenue d'abandonner ses activités et échouer à titre d'« entreprise en exploitation ».

Manque de disponibilité des ressources

L'exploration minière nécessite un accès facile à du matériel minier comme des foreuses et du personnel pour utiliser ce matériel. Rien ne garantit que ces ressources seront à la disposition de la Société en temps voulu ou à un coût raisonnable. L'incapacité d'obtenir ces ressources au moment nécessaire pourrait entraîner des retards dans les programmes d'exploration de la Société.

Risques inhérents de l'exploration et de l'exploitation minières

Les activités d'exploration et d'exploitation minières sont assujetties aux dangers normalement rencontrés lors de l'exploration, de la mise en valeur et de la production. Il s'agit notamment de formations géologiques inattendues, d'éboulements, de ruptures de barrages dus à l'inondation et d'autres incidents ou conditions susceptibles d'endommager les installations, les équipements ou l'environnement et d'avoir un impact sur l'exploration et le flux de production. Bien que la Société ait l'intention de prendre des précautions adéquates pour minimiser les risques, il est possible qu'il y ait une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Risques liés au titre

Bien que la Société ait fait preuve de la diligence raisonnable habituelle à l'égard de la détermination des titres des propriétés dans lesquelles elle détient une participation importante, rien ne garantit que les titres de ces propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Les participations de la Société dans des gisements miniers peuvent faire l'objet d'ententes ou de transferts antérieurs non enregistrés ou de revendications territoriales autochtones, et les titres de propriété peuvent être touchés par des défauts non détectés. Aucun levé n'a été effectué des gisements miniers de la Société conformément aux lois du territoire où ces gisements sont situés; par conséquent, leur existence et leur superficie pourraient être mises en doute. En outre, des claims non patentés potentiellement conflictuels sont liés aux concessions minières du projet Lucky Mica. En présence de concessions minières conflictuelles, la Société pourrait être tenue de négocier un règlement ou d'abandonner les concessions minières, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Jusqu'à ce que des intérêts concurrentiels ou conflictuels dans les biens-fonds de minéraux aient été déterminés, la Société ne peut donner aucune garantie quant à la validité de son titre de propriété sur ces biens-fonds ou à la superficie de ceux-ci.

Volatilité des prix des métaux

L'industrie minière est extrêmement concurrentielle et rien ne garantit que, même si des quantités commerciales d'une ressource minérale sont découvertes, il existera un marché rentable pour la vente de cette ressource. Rien ne garantit que les prix des métaux seront tels que les gisements de la Société pourront être exploités à profit. Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent avoir une incidence sur la qualité marchande des minéraux découverts. Les prix des métaux sont soumis à des variations de prix volatiles en raison de divers facteurs, notamment les tendances économiques et politiques internationales, les prévisions d'inflation, la demande mondiale et régionale, les fluctuations des taux de change, les taux d'intérêt et les habitudes de consommation mondiales ou régionales, les activités spéculatives et l'augmentation de la production en raison de l'amélioration des méthodes d'extraction et de production. L'offre et la demande des principaux produits et des principales cibles d'exploration de la Société, soit l'or, le cuivre et l'argent, sont influencées par divers facteurs, notamment les événements politiques, la conjoncture économique et les coûts de production.

Infrastructure

Les activités d'extraction, de traitement, de mise en valeur et d'exploration dépendent, dans une certaine mesure, d'infrastructures adéquates. Des routes, des ponts, des sources d'énergie et un approvisionnement en eau fiables sont des facteurs importants qui influent sur les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation. Des phénomènes météorologiques inhabituels ou peu fréquents, le terrorisme, le sabotage, l'ingérence gouvernementale ou d'autres formes d'ingérence dans l'entretien ou la fourniture de ces infrastructures pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Possibilité que le manque de fiabilité et les inexactitudes des données historiques nuisent à nos plans d'exploration

La Société s'est fiée, en partie, aux données historiques compilées par les parties précédentes ayant participé au projet Lucky Mica. Si ces données historiques sont inexactes ou incomplètes, nos plans d'exploration peuvent en être affectés. Les estimations des dépenses en immobilisations et des dépenses d'exploitation réalisées dans le cadre du projet Lucky Mica peuvent s'avérer inexactes. Les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation sont estimées en fonction de l'interprétation des données géologiques, des études de faisabilité, des conditions climatiques prévues et d'autres facteurs. L'un ou l'autre des événements suivants, parmi les autres événements et incertitudes décrits dans la présente, pourrait avoir une incidence sur l'exactitude définitive de ces estimations : les changements imprévus de la teneur et du tonnage des matières minéralisées à extraire et à traiter, les données inexactes sur lesquelles les hypothèses techniques sont fondées, des retards dans les calendriers de construction, les frais de transport imprévus, l'exactitude des estimations des coûts des équipements majeurs et de la construction, les négociations salariales, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale (y compris la réglementation concernant les prix, le coût des matières consommables, les redevances, les droits, les taxes, les permis et les restrictions ou les quotas de production à l'exportation de minéraux) et les revendications de titres. L'incapacité à prévoir avec exactitude ces dépenses pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à poursuivre nos plans d'exploration.

Nécessité d'accès de l'exploitation minière future à des sources d'eau abondantes qui pourraient ne pas être disponibles

Toute mine que nous aménagerons à l'avenir nécessitera l'utilisation de quantités importantes d'eau pour les activités minières, le traitement et les installations auxiliaires connexes. L'utilisation de l'eau, y compris l'extraction, le confinement et le recyclage, nécessite des permis appropriés délivrés par les autorités gouvernementales.

En particulier, le projet Lucky Mica est situé dans le sud-ouest des États-Unis, une région qui a souffert d'une sécheresse prolongée, d'une diminution des ressources en eau et d'un conflit croissant sur l'utilisation des ressources en eau. S'il devient une mine en exploitation, ce projet risque de ne pas pouvoir puiser toute l'eau nécessaire aux opérations minières, et les gouvernements ou les autorités de régulation voudront peut-être donner la priorité à d'autres activités commerciales ou industrielles plutôt qu'à l'exploitation minière en matière d'utilisation de l'eau.

L'eau pourrait ne pas être disponible en quantité suffisante pour répondre à nos besoins de production futurs et ne pas s'avérer suffisante pour répondre à nos besoins en eau. En outre, les droits relatifs à l'eau nécessaires pourraient ne pas être accordés ou maintenus. Une réduction de notre approvisionnement en eau pourrait avoir une incidence préjudiciable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Nous ne détenons actuellement aucun droit relatif à l'eau et n'avons pas encore obtenu les droits relatifs à l'eau nécessaires pour soutenir certaines de nos activités de mise en valeur éventuelles, et notre incapacité à obtenir ces droits pourrait nous empêcher de poursuivre ces activités.

Une augmentation des prix de l'énergie et de l'eau, y compris des infrastructures, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos coûts d'exploitation, notre situation financière et notre capacité à développer et à exploiter une mine à l'avenir

Notre capacité à obtenir un approvisionnement sûr en énergie et en eau à un coût raisonnable pour nos projets miniers dépend de nombreux facteurs, notamment : l'offre et la demande mondiales et régionales; les conditions politiques et économiques; les problèmes qui peuvent affecter l'approvisionnement local; la livraison; l'infrastructure, les conditions météorologiques et climatiques; les régimes réglementaires pertinents, qui échappent tous à notre contrôle. Nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir un approvisionnement sûr et suffisant en énergie et en eau à des coûts raisonnables à l'un de nos projets miniers et l'omission de le faire pourrait avoir un effet négatif important sur notre capacité à mettre en valeur et à exploiter une mine, ainsi que sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Notre réussite dépend de l'établissement et du maintien de relations avec les collectivités locales et les intervenants.

Notre succès actuel et futur dépend de l'établissement et du maintien de relations productives avec les collectivités situées à proximité de nos projets miniers, y compris les peuples autochtones locaux qui pourraient avoir des droits ou faire valoir des droits à l'égard de certaines de nos propriétés, et d'autres intervenants dans nos emplacements d'exploitation. Les collectivités et les intervenants locaux peuvent être mécontents de nos activités ou du niveau des avantages fournis, ce qui peut entraîner des procédures légales ou administratives, des troubles civils, des protestations, des actions directes ou des campagnes à notre encontre. Un tel événement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation, ainsi que sur notre capacité à entreprendre ou à poursuivre des activités d'exploration ou de mise en valeur de mines.

Antécédents d'affaires limités et absence d'historique de résultats

Hertz n'a commencé ses activités que récemment et n'a aucun historique de résultat d'exploitation. La probabilité de succès de Hertz doit être examinée à la lumière des problèmes, des dépenses, des difficultés, des complications et des retards qui surviennent fréquemment dans le cadre de l'établissement d'une entreprise. Hertz dispose de ressources financières limitées et rien ne garantit qu'elle disposera de fonds supplémentaires pour poursuivre ses activités ou pour s'acquitter de ses obligations aux termes des ententes applicables. Rien ne garantit que Hertz finira par générer un chiffre d'affaires, qu'elle exercera ses activités de façon rentable ou qu'elle procurera un rendement du capital investi ou qu'elle réussira à mettre en œuvre ses plans.

De plus, les activités de Hertz sont principalement axées sur les occasions liées aux ressources naturelles en Arizona. Tout changement ou fait nouveau défavorable touchant le projet Lucky Mica aurait une incidence préjudiciable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de Hertz.

Aucun historique de dividendes

Jusqu'à maintenant, Hertz n'a versé aucun dividende sur les actions ordinaires. La Société ne prévoit pas verser de dividendes dans un avenir rapproché. La Société a l'intention de conserver ses gains, le cas échéant, pour financer la croissance et le développement de ses activités. Le versement de dividendes en espèces futurs, le cas échéant, sera examiné périodiquement par le conseil et dépendra, entre autres, des conditions alors en vigueur, y compris les résultats, la situation financière et les besoins en capital, les restrictions des conventions de financement, les occasions et les conditions commerciales et d'autres facteurs.

Flux de trésorerie d'exploitation négatif

La Société a des flux de trésorerie d'exploitation négatifs et a subi des pertes depuis sa création. Les pertes et les flux de trésorerie d'exploitation négatifs devraient se maintenir dans un avenir prévisible, tandis que des fonds sont affectés au programme d'exploration du projet Lucky Mica et aux frais administratifs. La Société ne peut prédire quand elle affichera des flux de trésorerie d'exploitation positifs.

La Société est exposée au risque de change, lequel aurait une incidence défavorable sur ses activités, et sa capacité d'atténuer ce risque de change au moyen d'opérations de couverture pourrait être limitée.

La Société prévoit tirer la majeure partie de ses produits, le cas échéant, de l'extérieur du Canada; toutefois, la monnaie de fonctionnement de la Société est le dollar canadien. Les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, le dollar américain et d'autres devises pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Les résultats financiers consolidés de la Société sont touchés par les fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change découle des opérations courantes et prévues libellées en devises autres que le dollar canadien et de la conversion en dollars canadiens de comptes du bilan libellés en devises.

Conjoncture inflationniste et gestion des coûts

Les activités et les résultats financiers de la Société dépendent largement de l'achèvement par des tiers des travaux au projet Lucky Mica et du développement soutenu de la technologie. Certains coûts associés à ces activités peuvent être grandement influencés par l'inflation, une intervention gouvernementale accrue sous forme de dépenses de relance ou d'une réglementation supplémentaire, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des limites au chapitre de l'équipement, l'escalade des coûts d'approvisionnement et le prix des marchandises. Par exemple, une augmentation des salaires ou des coûts des services des employés et des entrepreneurs tiers, ainsi que des coûts des équipements et des fournitures, se traduirait directement par une augmentation des coûts pour la Société, ce qui aurait une incidence négative sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, l'incapacité de la Société à gérer les coûts risque d'influer sur le rendement des projets et les décisions de mise en valeur futures, ce qui aurait un effet négatif important sur son rendement financier et les fonds provenant de ses activités d'exploitation.

Contrôles internes

Une ou plusieurs faiblesses importantes des contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière pourraient survenir ou être décelées dans l'avenir. De plus, en raison des limites qui leur sont inhérentes, les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière pourraient ne pas prévenir ou détecter certaines inexactitudes, et toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité des contrôles internes sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de l'évolution de la situation ou du fait que le niveau de conformité aux politiques ou procédures de la Société se détériore. Si la Société ne parvient pas à maintenir l'efficacité de ses contrôles internes, ce qui pourrait se traduire par l'incapacité ou la difficulté de mettre en œuvre de nouveaux ou de meilleurs contrôles nécessaires, ses activités et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir, elle pourrait ne pas être en mesure de fournir une assurance raisonnable quant à ses résultats financiers ou de respecter ses obligations d'information et le cours de ses titres pourrait en subir les contrecoups.

Les variations du cours des actions ordinaires pourraient ne pas être liées aux résultats d'exploitation de Hertz et avoir une incidence défavorable sur cette dernière

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la CSE. Le cours des actions ordinaires est susceptible d'être affecté de façon importante par les variations à court terme du prix des ressources naturelles ou de sa situation financière ou de ses résultats d'exploitation, comme il est indiqué dans ses rapports trimestriels sur les résultats. D'autres facteurs non liés au rendement de Hertz susceptibles d'avoir une incidence sur le cours des actions ordinaires et de nuire à la capacité d'un investisseur de liquider un placement et, par conséquent, à l'intérêt d'un investisseur d'acquérir une participation importante dans Hertz comprennent : une réduction de la couverture analytique des banques d'investissement ayant des capacités de recherche; une baisse du volume des opérations et de l'intérêt général du marché pour les titres de Hertz; le défaut de respecter les obligations d'information et autres obligations prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables ou imposées par les bourses de valeurs applicables pourrait entraîner une radiation de la cote des actions ordinaires et une baisse importante du cours des actions ordinaires qui persiste pendant une longue période.

En raison de l'un ou l'autre de ces facteurs, le cours des actions ordinaires à un moment donné pourrait ne pas refléter fidèlement leur valeur à long terme. Des actions collectives en valeurs mobilières ont souvent été intentées contre des sociétés après des périodes de volatilité du cours de leurs titres. Hertz pourrait faire l'objet de litiges semblables à l'avenir. Les litiges en valeurs mobilières pourraient entraîner des coûts et des dommages considérables et détourner l'attention et les ressources de la direction.

Volatilité du cours des titres cotés en bourse

Au cours des dernières années, les marchés des valeurs mobilières au Canada ont connu un niveau élevé de volatilité des cours et des volumes, et le cours de titres de nombreuses sociétés a connu de grandes fluctuations qui n'étaient pas nécessairement liées au rendement d'exploitation, à la valeur des actifs sous-

jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Rien ne garantit que des fluctuations continues des cours ne se produiront pas.

Les ventes futures peuvent avoir une incidence sur le cours des actions ordinaires.

Afin de financer ses activités futures, Hertz pourrait mobiliser des fonds au moyen de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires ou de titres d'emprunt ou d'autres titres convertibles en actions ordinaires. Hertz ne peut prédire la taille des émissions futures d'actions ordinaires ou de titres d'emprunt ou d'autres titres convertibles en actions ordinaires ni l'effet dilutif, le cas échéant, que les émissions et les ventes futures de titres de Hertz auront sur le cours des actions ordinaires.

Besoin de financement supplémentaire

Étant donné que les activités de Hertz sont au stade de l'exploration et que celle-ci n'exerce pas d'activités de production, elle aura besoin de financement supplémentaire pour poursuivre ses activités. Sa capacité d'obtenir du financement supplémentaire et de financer ses activités d'exploration continues est tributaire de la vigueur de l'économie et d'autres facteurs économiques généraux. Rien ne garantit que Hertz sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à l'avenir ou que les modalités d'un tel financement seront favorables à la poursuite de l'exploration et de la mise en valeur de ses projets. L'incapacité d'obtenir un tel financement supplémentaire pourrait entraîner des retards ou le report indéfini de travaux d'exploration supplémentaires. En outre, les produits, les financements et les profits, le cas échéant, dépendront de divers facteurs, y compris le succès, le cas échéant, des programmes d'exploration et les conditions générales du marché des ressources naturelles.

Risques légaux et de litiges

Tous les secteurs, y compris celui de la prospection, sont exposés à des réclamations légales, fondées ou non. Les frais de défense et de règlement des réclamations légales peuvent être importants, même à l'égard de réclamations qui ne sont pas fondées. En raison de l'incertitude inhérente au processus de litige, la résolution d'une poursuite judiciaire particulière à laquelle Hertz serait assujettie pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les perspectives, la situation financière et les résultats d'exploitation de Hertz. Les frais de défense et de règlement des réclamations légales peuvent être considérables.

Compétences et connaissances spécialisées

Divers aspects des activités de Hertz exigent des compétences et des connaissances spécialisées. Ces compétences et connaissances comprennent les domaines des permis, de la géologie, du forage, de la métallurgie, de la planification logistique et de la mise en œuvre des programmes d'exploration, ainsi que de la finance et de la comptabilité. L'équipe de direction et le conseil de Hertz fournissent une grande partie des compétences et des connaissances spécialisées. Hertz retient également les services de consultants externes, car des compétences et des connaissances spécialisées supplémentaires sont requises. Toutefois, il est possible qu'elle subisse des retards et des coûts accrus dans le repérage ou le maintien en fonction d'employés et de consultants qualifiés et compétents afin de procéder à l'exploration et à la mise en valeur prévues de ses gisements miniers.

Conditions concurrentielles

Hertz livre concurrence à d'autres sociétés pour trouver des terrains d'exploration convenables. La concurrence dans le secteur de l'exploration minière est intense et il existe un niveau élevé de concurrence pour les baux miniers désirables, les zones prometteuses convenables pour les activités de forage et le matériel d'exploration nécessaire, ainsi que pour l'accès aux fonds. Hertz livre concurrence à de nombreuses autres sociétés d'exploration qui disposent de ressources financières et d'installations techniques plus importantes que celles qu'elle détient actuellement.

Protection de l'environnement

Les terrains de Hertz sont assujettis à des lois et à des règlements stricts régissant la qualité de l'environnement. Ces lois et règlements peuvent augmenter le coût de la planification, de la conception, de l'installation et de l'exploitation des installations sur nos propriétés. Toutefois, il est prévu qu'en l'absence d'un événement extraordinaire, le respect des lois et règlements existants régissant le rejet de matériaux dans l'environnement ou autrement liés à la protection de l'environnement n'aura pas d'effet important sur les activités actuelles de Hertz, ses dépenses en immobilisation, ses résultats ou sa position concurrentielle.

Engagements immobiliers

Les gisements miniers ou les participations de Hertz peuvent être assujettis à divers paiements fonciers, redevances ou engagements de travaux. L'omission de Hertz de respecter ses obligations de paiement ou de respecter autrement ses engagements aux termes de ces conventions pourrait entraîner la perte des participations dans les gisements connexes.

Risques liés à la réglementation environnementale

Les activités de la Société peuvent être soumises à des règlements environnementaux promulgués périodiquement par des organismes gouvernementaux. La législation et la réglementation environnementales prévoient des restrictions et des interdictions couvrant les déversements, les rejets ou les émissions de diverses substances produites en association avec certaines activités de l'industrie de l'exploration, comme les aires d'élimination des résidus, ce qui entraînerait une pollution de l'environnement. La violation de ces lois peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités. En outre, certains types d'activités exigent la présentation et l'approbation d'études d'impact sur l'environnement. La législation environnementale évolue de telle sorte que les normes sont plus strictes et leur application, les amendes et les pénalités pour non-conformité sont plus sévères. Les lois et règlements futurs pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions, des responsabilités et des retards supplémentaires dans l'exploration de l'une ou l'autre des propriétés de Hertz, dont l'ampleur ne peut être prévue. Les évaluations environnementales des projets proposés impliquent un degré de responsabilité accru pour les sociétés, leurs administrateurs, leurs dirigeants et leurs employés. Le coût de la conformité aux modifications de la réglementation gouvernementale est susceptible de réduire la rentabilité des activités.

Changement climatique

Hertz reconnaît que les changements climatiques et la réglementation accrue des émissions de gaz à effet de serre (appelée taxes sur le carbone) peuvent avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société et que la législation connexe devient plus stricte. Les effets du changement climatique ou de phénomènes météorologiques extrêmes peuvent entraîner des perturbations prolongées dans la livraison de marchandises essentielles, ce qui pourrait nuire à l'efficacité de la production.

Hertz s'efforce d'atténuer les risques climatiques en s'assurant que les conditions météorologiques extrêmes sont incluses dans ses plans d'intervention d'urgence. Toutefois, rien ne garantit que la réponse sera efficace et que les risques physiques du changement climatique n'auront pas une incidence défavorable sur les activités et la rentabilité de la Société.

Rien ne garantit que la technologie continuera de progresser et de fonctionner comme prévu.

Nous avons l'intention de continuer à travailler avec la PSRF pour poursuivre le développement de la technologie. Toutefois, l'avancement et le succès de la technologie sont assujettis à des risques considérables. Par exemple, i) la Société et la PSRF pourraient ne pas être en mesure de développer pleinement la technologie ou celle-ci pourrait ne pas fonctionner comme prévu; ii) rien ne garantit que la technologie continuera de récupérer le lithium à un rythme constant lorsqu'elle est utilisée à plus grande échelle; iii) les coûts de la poursuite du développement et de l'utilisation de la technologie peuvent être plus élevés que prévu; iv) des difficultés dans le processus de développement, comme des contraintes de capacité, des problèmes de contrôle de la qualité ou d'autres perturbations, pourraient survenir et avoir un effet négatif sur notre capacité à développer et à commercialiser un produit commercialisable.

Possibilité de devoir protéger nos droits à la technologie

Si nous concluons un accord de licence avec la PSRF, le succès de notre utilisation de la technologie dépendra en partie de notre capacité à protéger et à maintenir notre licence sur la technologie. Rien ne garantit que la licence ou les droits que nous utilisons ne seront pas contestés, invalidés, enfreints ou contournés, ni que les droits accordés aux termes du contrat de licence, s'il est conclu, nous procureront des avantages concurrentiels. Rien ne garantit également que nous serons en mesure de maintenir la licence si elle est accordée par la PFRS ou qu'elle sera obtenue à un coût raisonnable, et notre succès commercial pourrait également dépendre du fait que nous n'enfreignons pas les conditions de la licence si elle est accordée par la PFRS.

Atteinte aux droits de propriété intellectuelle

Bien que nous estimions que la technologie n'enfreint pas les droits de propriété de tiers, notre succès commercial peut dépendre, en partie, de notre capacité à ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Des tiers ont obtenu ou pourraient avoir déposé des demandes de brevet ou pourraient obtenir d'autres brevets et droits de propriété pour des technologies semblables à la technologie. Certains de ces brevets peuvent accorder une protection très vaste à leurs titulaires. Nous n'avons pas entrepris d'examen afin de déterminer si des brevets de tiers existants ou la délivrance de brevets de tiers nous obligerait ou obligerait la PSRF à modifier la technologie, à obtenir des licences ou à cesser certaines activités. Nous pourrions faire l'objet de réclamations de la part de tiers selon lesquelles la technologie enfreint d'autres droits de propriété intellectuelle en raison de la croissance des produits sur ses marchés cibles, du chevauchement des fonctionnalités de ces produits et de la prévalence des produits.

Il pourrait être nécessaire d'intenter des poursuites pour déterminer la portée, le caractère exécutoire et la validité des droits de propriété de tiers. Certains de nos concurrents disposent de plus vastes ressources que les nôtres, ou sont membres d'un groupe de sociétés disposant de telles ressources, et ces concurrents pourraient être en mesure d'assumer les coûts de litiges complexes en propriété intellectuelle dans une plus grande mesure et pendant une plus longue période. Nonobstant leur bien-fondé, de telles réclamations pourraient être longues à évaluer et à défendre, ce qui aurait un effet négatif important sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos perspectives.

Modifications de la réglementation gouvernementale

Des modifications apportées à la réglementation gouvernementale ou à son application et la présence de risques environnementaux inconnus sur l'un ou l'autre des propriétés minières de Hertz pourraient entraîner des coûts de conformité et de remise en état imprévus importants. La réglementation gouvernementale relative au régime des droits miniers, à la permission de perturber des zones et au droit d'exploitation peut avoir une incidence défavorable sur Hertz.

Hertz pourrait ne pas être en mesure d'obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires pour explorer l'un ou l'autre de ses projets. L'obtention des permis gouvernementaux nécessaires est un processus complexe, long et coûteux. La durée et le succès des efforts déployés pour obtenir des permis dépendent de nombreuses variables sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. L'obtention de permis environnementaux peut augmenter les coûts et entraîner des retards en fonction de la nature de l'activité faisant l'objet du permis et de l'interprétation des exigences applicables mises en œuvre par l'autorité chargée de l'octroi des permis. Rien ne garantit que toutes les approbations et tous les permis nécessaires seront obtenus et, s'ils le sont, que les coûts engagés ne dépasseront pas ceux que nous avons estimés précédemment. Il est possible que les coûts et les retards associés à la conformité à ces normes et règlements soient tels que nous ne procéderions pas à la mise en valeur ou à l'exploitation.

Risques liés au respect des lois et des règlements

Les activités actuelles ou futures de la Société, de l'exploration jusqu'aux activités de mise en valeur et de production commerciale, le cas échéant, sont et seront régies par des lois et des règlements régissant l'acquisition de concessions minières, la prospection, la mise en valeur, l'extraction minière, la production,

les exportations, les taxes et impôts, les normes du travail, la santé au travail, l'élimination des déchets, les substances toxiques, l'utilisation des terres, la protection de l'environnement, la sécurité dans les mines et autres questions. Les sociétés qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation de mines et d'installations connexes doivent généralement composer avec des coûts accrus et des retards dans la production et d'autres échéanciers en raison de la nécessité de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables. Hertz a obtenu tous les permis nécessaires pour les travaux d'exploration qu'elle effectue actuellement; toutefois, rien ne garantit que tous les permis dont elle pourrait avoir besoin pour l'exploration future, la construction d'installations minières et la conduite d'activités minières, le cas échéant, pourront être obtenus à des conditions raisonnables ou en temps opportun ni que ces lois et règlements n'aient pas d'effet négatif sur un projet que Hertz pourrait entreprendre.

Le défaut de se conformer aux lois, règlements et exigences en matière de permis applicables pourrait entraîner des mesures d'application aux termes de ceux-ci, notamment la confiscation des concessions minières, des ordonnances rendues par des organismes de réglementation ou judiciaires exigeant une interruption ou une réduction des activités, et des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures de redressement coûteuses. Hertz peut être tenue d'indemniser les personnes qui subissent des pertes ou des dommages en raison de ses activités d'exploration minière et peut se voir imposer des amendes ou des sanctions civiles ou pénales pour des violations de ces lois, règlements et permis. À l'heure actuelle, Hertz n'est couverte par aucune forme d'assurance responsabilité environnementale.

Les lois, règlements et permis actuels et futurs possibles régissant les activités des sociétés d'exploration, ou leur application plus rigoureuse, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur Hertz et entraîner une augmentation des dépenses en immobilisations ou nécessiter l'abandon ou des retards de l'exploration.

Risques non assurables

Dans le cadre de l'exploration, de la mise en valeur et de la production de gisements miniers, certains risques peuvent survenir que même l'expérience conjuguée à de bonnes connaissances et à une évaluation minutieuse peuvent ne pas être en mesure de surmonter. Ces risques comprennent les dangers environnementaux, les accidents industriels, les explosions et les accidents impliquant des tiers, la rencontre de formations géologiques inhabituelles ou inattendues, les éboulements et les effondrements de terrain, les défaillances mécaniques, les difficultés métallurgiques imprévues, les coupures d'électricité, les inondations, les tremblements de terre et les interruptions périodiques dues à des conditions météorologiques défavorables ou dangereuses. Ces événements pourraient entraîner des dommages environnementaux et des responsabilités, des arrêts de travail, des retards de production et les pertes qui en résultent, une augmentation des coûts de production, des dommages ou la destruction de gisements miniers ou d'installations de production et les pertes qui en résultent, des blessures ou des décès et les pertes qui en résultent, des dépréciations d'actifs, des pertes de pouvoir d'achat, des demandes d'indemnisation pour des décès ou des dommages subis par des tiers à la suite d'accidents (pour des décès ou des dommages et la douleur et la souffrance qui en découlent) survenus sur la propriété de la Société, et des dommages-intérêts punitifs en rapport avec ces demandes et d'autres responsabilités. Il n'est pas toujours possible d'assurer entièrement ces risques et la Société pourrait décider de ne pas souscrire d'assurance contre ces risques en raison de primes élevées ou pour d'autres raisons. Malgré les efforts déployés pour attirer et retenir du personnel qualifié, ainsi que pour retenir des consultants qualifiés, afin de gérer les intérêts de la Société, et même lorsque ces efforts sont fructueux, les gens sont faillibles et des erreurs humaines pourraient entraîner des pertes non assurées considérables pour la Société. Il pourrait s'agir de la perte ou de la confiscation de droits miniers ou d'autres éléments d'actif en raison du non-paiement de droits ou d'impôts, ou de réclamations fondées en droit pour des erreurs commises par notre personnel. Si de telles obligations devaient survenir, elles pourraient réduire ou éliminer toute rentabilité future et entraîner une augmentation des coûts et une baisse de la valeur des actions ordinaires.

Responsabilité des employés, des entrepreneurs et des consultants

La Société pourrait être tenue responsable d'activités frauduleuses ou illégales de la part de ses employés, entrepreneurs et consultants, entraînant de lourdes pertes financières en raison des réclamations à l'endroit de la Société.

La Société est exposée au risque que ses employés, entrepreneurs indépendants et consultants se livrent à des activités frauduleuses ou autres activités illégales. Parmi les fautes commises par ces parties, mentionnons un comportement intentionnel, imprudent ou négligent ou des activités non autorisées dont la Société est informée et qui enfreignent : i) les réglementations gouvernementales; ii) les normes de fabrication; iii) les lois et réglementations en matière de fraude et d'abus; ou iv) les lois qui exigent la communication de renseignements ou de données financières véridiques, exhaustifs et exacts. Il n'est pas toujours possible pour la Société de déceler et de prévenir une inconduite de ses employés et d'autres tiers, et les précautions qu'elle prend à cette fin pourraient ne pas être efficaces pour contrôler les risques ou les pertes inconnus ou non gérés ou pour se protéger contre les enquêtes publiques et autres mesures ou poursuites découlant du défaut de se conformer à ces lois ou à ces règlements. Si de telles actions sont intentées à son encontre et qu'elle ne parvient pas à se défendre ou à faire valoir ses droits, ces actions pourraient avoir des répercussions notables sur ses activités, notamment l'imposition de sanctions civiles, pénales et administratives, de dommages-intérêts, d'amendes, de dommages contractuels, d'atteintes à la réputation, d'une diminution des bénéfices et des revenus futurs, d'une réduction de ses activités ou d'une saisie de biens, autant d'éléments susceptibles d'avoir un effet négatif important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Gestion de la croissance

Le succès de la Société dépend dans une large mesure de sa capacité à attirer, à maintenir en poste et à mobiliser du personnel compétent et qualifié. À mesure qu'elle deviendra une société plus mature, elle pourrait avoir plus de difficulté à recruter et à maintenir en poste des employés. Si la Société ne réussit pas à attirer, à embaucher et à intégrer ce personnel, ou à maintenir en poste et à mobiliser le personnel existant, elle pourrait ne pas être en mesure de croître efficacement. La perte d'un employé clé, y compris des membres de son équipe de direction, et son incapacité à attirer du personnel hautement qualifié possédant une expérience suffisante dans le secteur de la Société pourraient nuire à ses activités et à ses perspectives.

Conflits d'intérêts

La Société pourrait être exposée à divers conflits d'intérêts potentiels du fait que certains de ses dirigeants et administrateurs peuvent exercer diverses activités commerciales. En outre, les membres de sa haute direction et ses administrateurs peuvent consacrer du temps à leurs intérêts commerciaux externes, pourvu que ces activités ne nuisent pas de façon marquée ou défavorable à leurs obligations envers la Société. Dans certains cas, ces derniers peuvent être soumis à des obligations fiduciaires liées à ces intérêts commerciaux qui les empêchent de consacrer du temps aux activités et aux affaires de la Société, ce qui aurait des répercussions défavorables sur les activités de cette dernière. Ces intérêts commerciaux pourraient exiger beaucoup de temps et d'attention de leur part.

En outre, la Société pourrait participer à d'autres opérations entrant en conflit avec les intérêts de ses administrateurs et dirigeants qui peuvent, de temps à autre, traiter avec des personnes, des entreprises, des institutions ou des sociétés avec lesquelles elle peut traiter, ou qui peuvent rechercher des placements semblables à ceux qu'elle souhaite faire. Les intérêts de ces personnes pourraient entrer en conflit avec ceux de la Société. De plus, à l'occasion, ces personnes pourraient faire concurrence à la Société relativement à des occasions de placement disponibles. Les conflits d'intérêts, le cas échéant, seront assujettis aux procédures et recours prévus par les lois applicables. Plus particulièrement, si un tel conflit d'intérêts se révèle lors d'une réunion des administrateurs de la Société, l'administrateur qui est en conflit d'intérêts devra s'abstenir de voter pour ou contre l'approbation de cette participation ou de ces modalités. Conformément aux lois applicables, les administrateurs de la Société sont tenus d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société.

LE PROJET LUCKY MICA

Rapport technique en vigueur

Sauf indication contraire, l'information de nature technique ou scientifique relative au projet Lucky Mica contenue dans la présente notice annuelle est résumée ou extraite du rapport technique intitulé « NI 43-101 Technical Report, Lucky Mica Project, Arizona, Hertz Lithium » daté du 10 janvier 2023 et dont la date de prise d'effet est le 8 novembre 2022 (le « **rapport technique Lucky Mica** »), préparé par Lee R. Beasley, géologue professionnel, M.Sc., une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 et indépendant de Hertz.

Les hypothèses, réserves et procédures ne sont pas entièrement décrites dans la présente notice annuelle et le résumé qui suit ne se veut pas un résumé complet du rapport technique Lucky Mica. Il y a lieu de se reporter au texte intégral du rapport technique Lucky Mica, qui peut être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Description du projet, emplacement et accès

Le projet est situé dans le comté de Maricopa, dans l'État de l'Arizona, à environ 10 km au sud-ouest de la ville de Wickenburg. La zone est facilement accessible par le réseau routier public. La ville de Wickenburg est accessible par l'autoroute 60, à 105 km au nord-ouest de Phoenix. À partir de Wickenburg, la zone du projet est accessible par la Vulture Mine Road et la N Vulture Peak Road. Le centre du projet est situé à environ 33° 51' 37" de latitude Nord, 112° 45' 28" de longitude Ouest à l'est des Caballeros Peaks sur la Vulture Mountain, Arizona US Geological Survey 1:24 000 quadrilatère. Le projet comprend cent quatorze (114) - de 1 à 114 - concessions minières filoniennes contiguës pour un total de 938,64 ha (se reporter à la figure 4-2 du rapport technique Lucky Mica). Les concessions minières sont situées dans les sections 14, 15, 22 et 23, canton 6 Nord, rang 5 Ouest, méridien Gila-Salt River Base.

La Société a acquis les concessions minières formant le projet aux termes du contrat d'achat de propriété UMR et du contrat d'achat de propriété Montecinos. Les 114 concessions minières composant le projet ont été jalonnées aux quatre coins et les documents d'enregistrement ont été placés au centre des limites nord et sud. Les concessions minières sont enregistrées comme actives et les frais d'évaluation ont été payés pour l'année 2022 sur le site Web LR200 du BLM. Les procédures de jalonnement d'une concession minière nécessitent un enregistrement auprès du bureau d'enregistrement du comté, puis auprès du bureau du BLM de l'État, où les concessions minières sont saisies dans le système du BLM et disponibles en ligne sur le site Web interactif LR2000 du BLM.

À la connaissance de la personne qualifiée, le projet n'est assujéti à aucune responsabilité environnementale connue. Le BLM est responsable du patrimoine minier de surface et souterrain. Avant de procéder à l'exploration, un avis doit être déposé auprès du bureau local du BLM à Phoenix, en Arizona. L'avis décrit les activités d'exploration proposées et toute remise en état corrective qui serait effectuée à la fin de ces activités. À la connaissance de la personne qualifiée, il n'existe aucun autre facteur ni risque important qui aurait une incidence sur l'accès, le titre ou le droit ou la capacité d'effectuer des travaux sur le projet.

Le projet est actuellement soumis à deux redevances, la redevance au titre du rendement net d'exploitation UMR et la redevance au titre du rendement net d'exploitation Montecinos. Aux termes de la redevance au titre du rendement net d'exploitation UMR, la Société versera à Bullrun une redevance correspondant à 3 % du rendement net d'exploitation de la participation dans les concessions minières UMR, après le début de la production commerciale des concessions minières UMR. La redevance au titre du rendement net d'exploitation UMR peut être réduite en tout temps de 3 % du rendement net d'exploitation de la participation à 2 % du rendement net d'exploitation de la participation par la Société, ou son cessionnaire autorisé, qui verse à Bullrun 1 000 000 \$ US. Aux termes de la redevance au titre du rendement net d'exploitation Montecinos, la Société versera aux vendeurs une redevance correspondant à 1 % du rendement net d'exploitation de la participation dans les concessions minières Montecinos, après le début de la production commerciale des concessions minières Montecinos. La redevance au titre du rendement

net d'exploitation Montecinos peut être annulée en tout temps par la Société, ou par son cessionnaire autorisé, en versant aux vendeurs la somme globale de 300 000 \$ US.

Historique

B.H. Fortner de Prescott et Bob Boyd

Les travaux historiques sur le projet datent du milieu du 20^e siècle. En 1950, le projet appartenait à B. H. Fortner de Prescott et à Bob Boyd de Wickenburg. Des travaux d'exploration ont été réalisés. Le projet a été interrompu en 1958. L'Arizona Continental Uranium Co. de Phoenix a indiqué que le corps minéralisé (dyke Lucky Mica) était satisfaisant, mais qu'elle n'avait aucun moyen de traiter le minerai de manière économique. Une teneur en lithium de 3,0 % à 3,5 % a été signalée à cette époque.

Rapport des travaux (1950)

Paysage légèrement vallonné, principalement constitué de granite à grain grossier pénétré par de nombreux dykes de pegmatite. L'ouverture principale est un trou irrégulier d'environ 2,5 m sur 4 m (8 pi sur 12 pi) de profondeur avec de courtes galeries d'accès dans les deux sens le long de l'axe. D'autres travaux consistent en des tranchées peu profondes le long de l'axe, principalement vers le sud à des intervalles irréguliers sur une longueur d'environ 305 m (1 000 pi). L'objectif est d'explorer la continuité du dyke de pegmatite. Dans le trou le plus large se trouve une ségrégation de lépidolite. Dans un coin, une ségrégation plus petite, mais distincte d'amblygonite. Au déversement, plus ou moins cinq tonnes de lépidolite. Flottant dans un creux peu profond au sud-ouest du trou le plus grand, on a trouvé quelques petits cristaux de béryl. Aucune autre indication de béryl le long de l'axe. Les dykes de pegmatite parallèles n'ont pas été explorés à cette époque.

Rapport des travaux (1952)

Le projet a été visité au début de 1951 par A.L. Flagg, en compagnie de B.H. Fortner, 224 West Gurley Street, Prescott, copropriétaire avec Bob Boyd de Wickenburg. À cette époque, les travaux d'exploitation étaient pratiquement inexistant; un trou assez irrégulier d'une profondeur maximale de 14,5 m (15 pi) avait été creusé sur une ségrégation de lépidolite. Quelques fragments de spodumène ont été trouvés dans le périmètre du trou. Sur la surface, à environ 15 m (50 pi) au sud-ouest de ce trou, il y avait des traces de béryl (c.-à-d. deux petits cristaux de moins de 2,5 cm [1 po] de long). Des tranchées peu profondes ont été réalisées à intervalles irréguliers au sud, sur une distance d'environ 366 m (1 200 pi). Au nord du trou, deux ou trois tranchées n'ont rien révélé. Depuis, d'importantes activités d'extraction ont été effectuées. À l'extrémité sud, dès la première visite, un puits d'exploration a été mis en place. Une profondeur d'environ 9 m (30 pi) a été atteinte. À partir du fond, une courte coupe transversale a été entamée vers l'est et s'est poursuivie sur environ 6 m (20 pi). À environ 4,5 m (15 pi) sous le collet du puits, un mur solide a été rencontré avec un pendage d'environ 65 à 70 degrés. Sur ce mur se trouve un filon de quartz solide, d'environ 76 cm (30 po), d'une teneur en silice supérieure à 90 %. À l'est du filon de quartz, une zone de spodumène broyé, avec des contours incomplets de cristaux assez grands, s'étend sur environ 2,5 m (8 pi). À l'est se trouve une bande d'amblygonite de largeur indéterminée. La lépidolite se présente également en ségrégations assez précises. À partir de l'information recueillie du puits et des activités d'extraction, A.L. Flagg a estimé qu'il était raisonnable de s'attendre à une zone productive de 12 m (40 pi) de large dans laquelle les différents minéraux contenant du lithium sont séparés, ce qui pourrait permettre une exploitation minière sélective. L'éponte supérieure du dyke n'a pas été déterminée avec certitude. Des travaux supplémentaires dans le fond du puits, ou à un niveau plus profond, permettraient d'atteindre cette éponte. Outre des minéraux de lithium, la bismuthite et la colombite ont été trouvées en petites quantités, mais rien ne peut déterminer l'abondance de la distribution. Les indications actuelles justifient un programme d'exploration beaucoup plus vaste.

Rapport des travaux (1957)

La mine se compose d'un filon de pegmatite principal ou dyke, long de 610 m (2 000 pi) et large de 4 m (12 pi) dans des roches granitiques et des schistes, et de plusieurs pegmatites de moindre importance. Les principaux minéraux sont l'amblygonite, la lépidolite, le mica, le spodumène, l'albite, la muscovite et

quelques terres rares (béryl, tantale, colombite et quelques composants rares présumés, comme le montre le spectrographe). Le béryl, dans quelques endroits, est blanc et massif, mais dans d'autres, il est en filonnets dans l'albite. Les pegmatites sont orientées presque au sud et sont principalement verticales. La majeure partie du dyke principal se trouve sur deux concessions minières. Le filonnet de béryl est composé à 12 % d'oxyde de béryllium (BeO). Un ingénieur chargé de l'examen a indiqué qu'il vaudrait mieux enrichir la matière par flottation après avoir trié à la main les ségrégations les plus importantes.

Le dyke de pegmatite à lithium mesure environ 610 m (2 000 pi) de longueur et se situe en moyenne à environ 12 m (40 pi) de large. Le feldspath sodique est prédominant, zone de lithium de 4 m à 4,5 m (12 pi à 15 pi), du côté de l'éponte, principalement du spodumène et de l'amblygonite, de grandes masses de feldspath sodique contenant du béryllium. Une quantité considérable de tantale est trouvée dans la zone de lithium. La concentration du béryllium et du tantale a été étudiée. Un puits de 9 m (30 pi), deux coupes à ciel ouvert et l'enlèvement des morts-terrains à l'aide d'un bulldozer sur toute la longueur du dyke ont été réalisés.

Watt, Griffis & McQuad (1980)

La pegmatite Vulture est un très grand groupe presque continu de corps de pegmatite qui s'étendent du nord au sud sur une distance de 411,5 m (1 350 pi). La largeur des corps varie de 3 m à 15 m (10 pi à 50 pi). La pegmatite Vulture est riche en lithium et contient du spodumène, de la lépidolite et peut-être de l'amblygonite. Les minéraux de colombite-tantalite se présentent sous la forme de cristaux à lames répartis de manière erratique et mesurant jusqu'à 2,5 cm (1 po) de long et 6 mm (1/4 po) de large. La teneur en tantale varie considérablement, bien qu'une moyenne préliminaire de tous les échantillons prélevés soit de l'ordre de 282 ppm. L'échantillon ayant la teneur la plus élevée (sur une largeur de 2 m [7 pi]) contient 1 291 ppm de tantale. Un échantillon (154) de zones de la pegmatite présentant des anomalies radiométriques de 300 comptes et plus par seconde contient 303 ppm de niobium et 168 ppm de tantale. À environ 760 m (2 500 pi) à l'est de cette pegmatite se trouvent deux dykes de taille semblable qui contiennent également des anomalies en niobium et en tantale. Un échantillon prélevé au hasard (155) de la matière la plus radiométrique (800 cps) exposée dans une pegmatite contient 685 ppm de niobium et 345 ppm de tantale. Un échantillon prélevé au hasard (166) d'une pegmatite adjacente située à 60 m (200 pi) à l'est contient 10 300 ppm de niobium, 1 983 ppm de tantale et 422 ppm d'uranium. Cet échantillon prélevé au hasard provient d'une zone présentant des anomalies radiométriques locales à 1 300 comptes par seconde. La pegmatite mesure 90 m (300 pi) de long et 12 m (40 pi) de large. Les renseignements recueillis jusqu'à présent révèlent la présence de quantités très anormales de niobium et de tantale. Toutefois, un échantillonnage et une cartographie détaillés sont nécessaires avant de pouvoir évaluer pleinement le potentiel en tantale de la pegmatite Shannon et d'autres pegmatites voisines.

L'échantillon le plus minéralisé (117) provient de l'extrémité nord de la pegmatite. Cet échantillon vertical de 2 m (7 pi) contient 1 291 ppm de tantale, 1 233 ppm de niobium, 2 450 ppm de lithium et 450 ppm de béryllium. Les quatre échantillons prélevés dans le lobe nord de la pegmatite (073, 116, 117 et 118) contiennent des valeurs anormales en tantale (se reporter à la figure 6-4 du rapport technique Lucky Mica). Bien que la plupart des échantillons provenant de la partie centrale de la pegmatite contiennent généralement moins de 100 ppm de tantale, l'échantillon 071 provenant de la zone centrale sud contient 468 ppm de tantale, 515 ppm de niobium et 600 ppm de lithium. La région contient de nombreux prospectus aurifères et argentifères qui sont principalement liés aux roches volcaniques du Tertiaire.

La pegmatite Vulture justifie un échantillonnage et une cartographie supplémentaires pour déterminer si certaines parties de ce vaste corps de pegmatite contiennent des réserves suffisantes de tantale pour devenir une source économique. Il y a effectivement du minerai et suffisamment de place pour un ou plusieurs corps minéralisés. Toutefois, un échantillonnage supplémentaire devrait être effectué dans les parties nord et sud du système afin de déterminer si la continuité de la teneur peut être établie. En outre, si des travaux souterrains sont accessibles, ils doivent être cartographiés et échantillonnés pour faciliter l'obtention d'une vue tridimensionnelle du corps.

Fan Steel (1981)

Au total, 96 échantillons en rainures et en copeaux continus ont été prélevés dans la pegmatite Vulture. Bien que les résultats de l'échantillonnage indiquent une concentration anormale de tantale, seuls deux échantillons contenaient plus de 200 ppm de tantale. L'échantillon n°1440 est un échantillon en copeau continu de 1,8 m (6 pi) prélevé sous terre du toit de la galerie orientée vers le nord (coupe transversale E-E', Planche 2) et contient 326 ppm de tantale et 1 232 ppm de niobium. L'échantillon n° 1493 est un échantillon en copeau continu de 3 m (10 pi) prélevé dans une partie de la coupe nord (planche 2) et contient 358 ppm de tantale et 616 ppm de niobium.

Redzone Resources (2016)

Redzone Resources a réalisé un rapport technique sur le projet daté du 3 février 2017 conforme au Règlement 43-101 et préparé par SGS, Inc. Les travaux comprenaient une visite du site par la personne qualifiée avec échantillonnage de confirmation et reconnaissance. Les résultats de l'échantillonnage ont confirmé l'analyse historique et contenaient des échantillons dont la teneur en oxyde de lithium (Li₂O) allait jusqu'à 7,5 %.

En 2016, 14 échantillons en rainures ont été prélevés sur le dyke exposé de Lucky Mica. Les résultats des analyses ont confirmé la nature du dyke. Les meilleurs résultats des échantillons en rainures pour le Li₂O étaient de 0,57 % et de 1,57 %.

En 2017, SGS a procédé à l'échantillonnage du projet sur le dyke Lucky Mica et sur d'autres pegmatites. Les échantillons comprennent 31 échantillons choisis de roches et 4 concentrés minéraux triés de spodumène et de muscovite. Les échantillons ont été analysés pour 56 éléments incluant le lithium, le tantale et le niobium. En outre, les analyses ont été utilisées pour déterminer le zonage chimique régional des corps de pegmatite. Le rapport entre K/Rb et Rb a été utilisé pour cartographier le fractionnement de la cristallisation entre les différents échantillons, ce qui a donné une indication du degré d'évolution du fluide. Un fluide plus évolué sera enrichi en éléments incompatibles comme le béryllium, le tantale, le niobium et le lithium. Les échantillons prélevés dans le cadre du projet présentent différents niveaux de fractionnement, de peu évolué (début du fractionnement) à très différencié; cela correspond également à l'augmentation des valeurs de béryllium, de niobium, de tantale et de lithium dans les pegmatites.

Les valeurs de béryllium, de niobium, de tantale et de lithium ont été utilisées pour cartographier le degré de fractionnement des différentes pegmatites, ce qui permet d'identifier les zones prometteuses pour la minéralisation du lithium. Compte tenu de la distribution des différents éléments, il semble que l'érosion ait pu enlever la partie supérieure des pegmatites associées à la minéralisation en lithium dans la partie nord-ouest du projet. Ainsi, la zone de 500 m autour du dyke Lucky Mica serait la plus prometteuse pour la minéralisation en lithium dans les pegmatites. En outre, les analyses ont été utilisées pour déterminer le zonage chimique régional des corps de pegmatite.

Activités récentes

L'échantillonnage des sols du projet a été réalisé en février 2022. Ce projet a consisté à prélever 529 échantillons de sol sur le projet. Les échantillons ont été prélevés sur une grille avec des emplacements plus rapprochés près des chantiers historiques du dyke Lucky Mica et des puits de prospection.

Tous les échantillons de sol ont été creusés à l'aide d'une pelle de type « bêche », dont la lame a une longueur d'environ 40 cm et dont la profondeur varie entre 20 et 30 cm. En altitude et dans les zones d'affleurements rocheux, les profondeurs étaient moindres, allant de 10 à 20 cm. Les petits cailloux et la végétation ont été enlevés de la lame de la pelle et la terre a ensuite été placée dans un sac en tissu. Les échantillons ont ensuite été placés dans des sacs de riz pour le transport.

Un levé géophysique aérien a été effectué au-dessus de la zone comprise dans le bloc de concessions minières. Le levé a été réalisé par MWH Geo-Surveys International Ltd. les 25 et 26 février 2022. Il a été conçu pour couvrir la superficie entière du projet.

Le levé aérien a été effectué avec un espacement de 50 m sur des lignes orientées nord-ouest-sud-est. Au total, environ 199 km linéaires de données magnétiques ont été collectées.

La Société a dépensé un total de 66 471,00 \$ US sur ces dépenses d'exploration.

Contexte géologique, minéralisation et types de gîtes minéraux

Géologie régionale

Le projet Lucky Mica est situé à la jonction du haut plateau mexicain et du désert Sonora; il fait partie de la ceinture de pegmatites de l'Arizona, dans la province du bassin et de la chaîne. Les pegmatites se trouvent dans des roches ignées et métamorphiques d'âge précambrien. Elles sont en grande partie recouvertes de roches sédimentaires et volcaniques d'âge tertiaire et quaternaire.

La plus ancienne des grandes unités rocheuses, le schiste Yavapai (se reporter à la figure 7-2 du rapport technique Lucky Mica), comprend des schistes à quartz-mica, des schistes et gneisses à quartz-micas-hornblende, des gneisses à hornblende feldspathiques, des gneisses à quartz-feldspath-micas, des amphiboles, des épidotites, des quartzites impurs et divers types de roches migmatitiques ou hybrides, tous finement feuilletés. Il s'agit pour la plupart de roches de rang métamorphique moyen, comme en témoigne principalement la présence de hornblende, de grenat, de biotite et de plagioclase calcique. En général, elles sont gris argenté à gris verdâtre très foncé et forment des zones d'exposition d'apparence sombre qui contrastent fortement avec celles des roches du Tertiaire plus claires. De nombreux quartzites et schistes riches en quartz sont manifestement d'origine sédimentaire, comme l'indiquent le litage gradué, le litage transversal, les relations de coupe et de remplissage et d'autres caractéristiques structurales primaires. La plupart des roches plus mafiques, en revanche, étaient probablement des coulées volcaniques originales et des types pyroclastiques. Les structures amygdaloïdales et d'écoulement sont manifestement préservées dans certaines d'entre elles, et plusieurs unités d'agglomérats et de brèches d'écoulement sont facilement reconnaissables. On y trouve également des couches et des lentilles de ce qui semble être des roches tuffacées métamorphosées ainsi que des roches feldspathiques de couleur claire qui pourraient représenter des coulées et des dykes métamorphosés de composition rhyolitique. Le schiste Yavapai, décrit pour la première fois dans les Bradshaw Mountains au nord et au nord-est, ressemble à bien des égards au schiste Vishnu exposé dans d'autres parties de l'État (Grand Canyon du Colorado par exemple). Ces roches anciennes sont divisibles en unités stratigraphiques et lithologiques qui peuvent être suivies sur des distances considérables.

Des masses intrusives plus jeunes de rhyolite porphyrique, de diorite et de gabbro sont présentes localement (se reporter à la figure 7-2 du rapport technique Lucky Mica), en particulier dans les parties septentrionales du district. La plupart de ces masses sont petites, avec des largeurs mesurables en dizaines ou centaines de pieds. Leur longueur maximale connue est d'environ 610 m (2 000 pi), mais certaines masses mal exposées peuvent être considérablement plus longues. Les roches intrusives granitiques sont exposées en de nombreux endroits et sont plus abondantes dans les parties les plus septentrionales du district. Le type le plus répandu est gris moyen à rosâtre, à grain moyen à grossier et à grain régulier à légèrement porphyrique. Elle se compose principalement de feldspath potassique, de quartz et de plagioclase. Cette roche granitique est probablement en corrélation avec le granite de Bradshaw, qui est largement exposé dans les zones situées au nord et au nord-est. Il s'agit de l'une des roches précambriennes les plus jeunes du district, mais elle fait néanmoins partie de la série ou des roches dites « précambriennes plus anciennes » de l'État. Les masses de pegmatite sont présentes à la fois dans le granite et dans les roches métamorphiques plus anciennes, et sont en général plus petites et plus irrégulières là où elles se trouvent dans les roches granitiques.

Contexte structural

La structure des roches précambriennes est complexe et a été en partie obscurcie par le métamorphisme. La stratification est néanmoins préservée dans certaines des roches sédimentaires, de même que la stratification primaire dans de nombreuses coulées et brèches volcaniques. Ces caractéristiques planaires, qui semblent être essentiellement parallèles à la foliation et à la schistosité dans la plupart des endroits, sont généralement orientées vers le nord-est ou l'est-sud-est et plongent vers le nord à des angles modérés ou abrupts.

De petits plis sont visibles dans de nombreux affleurements. La plupart des plis sont fortement comprimés, avec des amplitudes mesurables en pieds ou en quelques dizaines de pieds. Presque toutes les roches sont également fortement jointives et cisailées, et des failles sont présentes dans presque toutes les parties du district. Les déplacements le long de certaines de ces failles ont probablement été importants, comme le suggère la présence de types de roches totalement différents de part et d'autre des crevasses.

Les roches volcaniques et sédimentaires du Tertiaire ont également été déformées, mais dans une bien moindre mesure que les roches plus anciennes. Elles sont légèrement à modérément inclinées et dans la plupart des parties du district, ont un pendage de direction nord. Les plis sont présents localement, mais ne sont pas manifestement systématiques dans leur distribution ou leur orientation. Les failles sont très répandues et de nombreuses cassures à fort pendage sont nettement exposées sur les parois des principaux canyons. La juxtaposition de parties différentes de la section du Tertiaire suggère que les mouvements le long de la plupart des failles ont dû être d'au moins 30,5 m (100 pi), et peut-être d'un ordre de grandeur beaucoup plus élevé. Plusieurs de ces failles recoupent également des lits de la séquence plus jeune des remblais de vallée et des alluvions, mais elles sont toutes recouvertes par les graviers encore plus jeunes du front de taille et de la terrasse.

L'extension du bassin et de la chaîne de montagnes a produit une série de horsts et de grabens. Les structures horsts ont créé des fenêtres dans la couverture rocheuse du Tertiaire, exposant la série de roches précambriennes contenant les gîtes de pegmatites.

Observations sur la ceinture de pegmatites de l'Arizona

Les corps de pegmatite comprennent des dykes, des seuils, des lentilles allongées et des masses irrégulières et ramifiées. La plupart sont nettement allongés, et tous ceux qui ne sont pas partiellement cachés par des roches plus jeunes se terminent de toute évidence contre des roches plus anciennes dans les deux directions le long de leur axe. Bien que de nombreuses formes simples soient représentées, la plupart des corps sont très irréguliers dans les détails. Certains ont des extrémités largement arrondies, mais beaucoup d'autres s'effilent en longues épines minces ou se divisent en deux ou plusieurs branches qui changent souvent de direction lorsqu'elles sont tracées le long de leur axe. Les projections latérales sont caractéristiques et vont de larges protubérances à des apophyses fines et irrégulières. Certaines apophyses sont ramifiées, d'autres forment des stockwerks dans la roche encaissante, d'autres encore relient deux ou plusieurs masses de pegmatites adjacentes. La structure à boudins et à étranglements est très répandue, et certaines masses sont constituées de bourrelets reliés entre eux et disposés comme des perles sur un fil.

Certaines des masses de pegmatite sont continues sur des distances de 305 m (1 000 pi) ou plus, mais la plupart sont nettement lenticulaires. Beaucoup forment des groupes, ou des essaims, dans lesquels les masses individuelles présentent un parallélisme brutal d'attitude. La longueur des affleurements des pegmatites d'intérêt économique principal varie d'environ 15 m à près de 700 m, avec une moyenne générale d'un peu moins de 150 m. Leur épaisseur varie de moins de 30,5 cm (1 pi) à environ 61 m (200 pi), et l'épaisseur moyenne de tous les principaux renflements est de l'ordre de 12 m (40 pi). Les ratios entre la longueur et la largeur des affleurements varient d'un peu moins de 2:1 à 120:1 et reflètent les variations de forme, depuis les corps les plus épais et les plus trapus, semblables à des lentilles allongées, jusqu'aux dykes les plus longs et autres masses tabulaires. Malgré ces nombreuses irrégularités et variations locales d'attitude, la plupart des corps de pegmatite présentent de grandes cohérences d'orientation. En général, ils sont orientés soit vers le nord-nord-est, soit vers l'est-nord-est, et à fort pendage.

La forme générale des corps de pegmatite reflète, de diverses manières, des différences majeures dans le type de roche encaissante. Les pegmatites qui se trouvent dans le granite et d'autres roches relativement massives sont généralement petites, minces et très irrégulières. En revanche, ceux des variétés de schiste à feuillage plus fin sont généralement beaucoup plus grands et de forme plus bulbeuse. Bon nombre d'entre eux pincet et gonflent le long de leur axe et ont une ou plusieurs branches subparallèles. Certaines des plus irrégulières apparaissent localement sous forme de stockwerks dans la roche du pays, où elles ont manifestement été contrôlées par deux ou plusieurs séries de joints. La plupart des pegmatites sont nettement discordantes. Certains d'entre eux sont parallèles à la structure de la roche mère, mais s'en écartent nettement dans le pendage. Quelques-unes des masses les plus tabulaires sont largement

concordantes, mais même celles-ci recoupent en détail la structure de la roche encaissante. De nombreuses pegmatites tabulaires semblent avoir été mises en place le long de joints, tandis que d'autres, y compris la plupart des pegmatites bulbeuses, ont manifestement été contrôlées par la foliation et d'autres caractéristiques planaires de la roche encaissante.

Presque tous les contacts avec le mur de pegmatite sont acérés, et beaucoup sont très irréguliers dans le détail. De nombreuses irrégularités à plus grande échelle impliquent des cloisons, des écrans et des inclusions minces de schistes et de gneisses; la foliation dans ces inclusions se trouve souvent à des angles distincts de leur tendance générale. De nombreux corps de pegmatite recoupent manifestement des plis importants dans la roche encaissante, mais de nombreux petits plis semblent avoir été formés lors de l'injection de la pegmatite, en particulier dans les roches métamorphiques qui sont les plus finement foliées. Une grande partie de la roche semble avoir été peu déformée ou altérée à proximité des masses de pegmatite et reste uniforme sur le plan de la texture et de la minéralogie en remontant jusqu'aux contacts avec la pegmatite.

Cette uniformité est particulièrement caractéristique des granites et des gneisses feldspathiques. En revanche, certains types de roches plus schisteuses ont été imprégnés de muscovite, de feldspath potassique, d'albite ou de combinaisons de ces minéraux à plusieurs endroits. Les auréoles d'imprégnation sont irrégulières et s'étendent localement sur des distances de plusieurs dizaines de pieds à partir des contacts de la pegmatite. Dans d'autres auréoles, une grande partie de la hornblende des roches murales a été transformée en biotite et dans d'autres encore, les roches métamorphiques sont encombrées de métacristaux de feldspath. Par endroits, le contact entre la pegmatite et le schiste ou le gneiss riche en métacristaux est difficile à définir.

Géologie locale et contexte structural

Les roches de la région de Lucky Mica sont cartographiées comme des « schistes précambriens plus anciens » par Wilson (1960); elles font partie des schistes Yavapai (se reporter aux figure 7-3 et figure 7-5 du rapport technique Lucky Mica). Les phyllades sont recouverts par des dacites et des rhyolites du Tertiaire dans les parties nord-est et est du projet. Une couverture de gravier est présente dans l'ensemble du projet et son épaisseur varie de quelques centimètres à plusieurs mètres. Les meilleurs affleurements se trouvent dans les arroyos nord-sud.

Les observations sur le terrain ont permis de déceler principalement des schistes à muscovite, des grès, des siltstones et des argilites noires d'orientation est-ouest, verticaux ou à fort pendage. Les horizons de schiste muscovite sont parallèles au litage et interprétés comme des zones de cisaillement (structurales) qui représenteraient une rupture dans les unités rocheuses stratigraphiques. Les occurrences de pegmatite sont principalement des corps transversaux orientés du nord nord-est au nord-est, qui présentent un fort pendage (figure 1). Une partie du dyke Lucky Mica a été décapée et présente la meilleure exposition de surface. Le dyke forme une structure à boudins et à étranglements, le plus large des deux corps se trouvant au nord, où une largeur maximale d'environ 15 m peut raisonnablement être déduite des affleurements et des tranchées discontinues. Les « boudins » sont plus grossièrement cristallins et les « étranglements » ou ailes se transforment nettement en veines siliceuses cryptocristallines aux sorties latérales des étranglements. Dans les parties les plus larges de la pegmatite, une zonalité vers le centre a été observée et elle est composée des éléments suivants : 1) albite; 2) albite + quartz + muscovite; 3) albite + quartz + microcline + spodumène + muscovite; 4) tout ce qui précède avec beaucoup de spodumène et de la muscovite grossière. La pegmatite présente également des décalages latéraux gauches d'orientation nord-ouest, qui pourraient être attribués à des structures en échelons ou à des déplacements de failles tardifs.

Les mesures structurales effectuées sur les schistes montrent une variation des orientations qui pourrait indiquer un plissement des unités. L'orientation des axes de plis varie du 47° nord ouest au 167° nord et leur pendage de 57° à 90°. Les mesures structurales effectuées sur les différents dykes de pegmatites du projet, montrent une bonne corrélation avec le plan moyen de charnière de pli du litage ainsi qu'avec le litage lui-même. Ces données indiquent que les pegmatites ont très probablement pénétré le long de ces plans de faiblesse et au cours de stades tardifs ou après les événements de déformation.

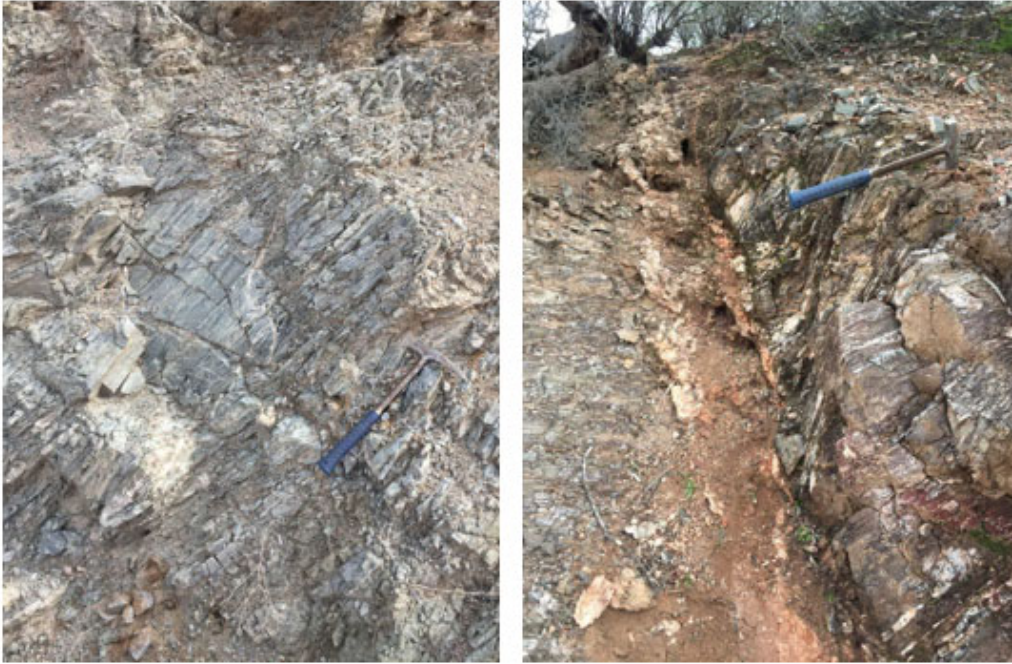


Figure 1 – Exemple d'un affleurement de schiste (gauche) et de l'intrusion d'un dyke de pegmatite (droite)
(SGS 2017)

Minéralisation

La minéralisation d'intérêt économique du projet se trouve dans des complexes de dykes de pegmatite à spodumène. Le spodumène est un minéral porteur de lithium dont la teneur en Li_2O est de 8 % lorsque pur. Le spodumène contient également des quantités mineures de niobium et de tantale. Les analyses du spodumène démontrent normalement une teneur en Li_2O de 7,6 % à 8,0 %, en fonction du degré de remplacement par monoxyde de sodium (Na_2O). Des quantités variables de niobium et de tantale sont observées dans les échantillons prélevés au hasard et sont cohérentes avec la zonalité des métaux à plus grande échelle associée aux pegmatites.

Les complexes de pegmatites peuvent varier de quelques mètres à une centaine de mètres de longueur avec la même variation de largeur. En règle générale, les dykes de pegmatite sont en zones et présentent les structures suivantes, de l'extérieur vers l'intérieur : 1) la zone de bordure est généralement très étroite et à grain fin; 2) la zone de paroi est normalement composée de quartz, de feldspath et de muscovite et marque le développement de cristaux plus gros typiques des pegmatites; 3) la zone intermédiaire, lorsqu'elle est présente, comprend une minéralogie plus complexe avec des quantités variables de minéraux économiques tels que des micas, du béryl (Be), du spodumène (Li), de l'amblygonite (Li), de la lépidolite (Li-Rb), de la colombite-tantalite (Nb-Ta) et de la cassitérite (Sn). Les cristaux de cette zone peuvent atteindre des longueurs métriques et 4) la zone centrale est principalement composée de quartz en lentilles allongées ou de cristaux automorphes.

Quatre (4) phases sont observées au dyke Lucky Mica : 1) albite; 2) albite + quartz + muscovite (figure 7-6 du rapport technique Lucky Mica); 3) albite + quartz + microcline + spodumène + muscovite; 4) tout ce qui précède avec beaucoup de spodumène et de la muscovite grossière. La minéralisation de lithium se trouve principalement dans des cristaux de spodumène de taille moyenne à grande. La muscovite contient également un peu de lithium, mais elle n'est pas récupérable par la méthode de traitement la plus industrielle associée aux pegmatites de spodumène.

Les observations sur le terrain ont permis de déceler plusieurs affleurements (se reporter à la figure 7-3 du rapport technique Lucky Mica) de pegmatite avec des quantités variables de spodumène, de muscovite, de quartz, d'albite et de béryl. Des échantillons prélevés au hasard par SGS en 2017 à partir de différents

indices de pegmatite avec des quantités variables de spodumène (de 0 % à près de 100 % de spodumène) et montrent des teneurs en Li_2O variant de 0 % à 7,5 %. La valeur de la teneur en Li_2O des échantillons minéralisés varie de 0,14 % à 7,50 %. Les échantillons prélevés au hasard par la personne qualifiée pour le rapport technique Lucky Mica provenaient de différentes pegmatites avec des quantités de spodumène allant de 0 % à environ 25 % et des teneurs en Li_2O allant de 0 % à 1,64 %. La valeur de la teneur en Li_2O des échantillons minéralisés variait de 0,17 % à 1,64 %.

Toutes les analyses ont été effectuées sur des échantillons prélevés au hasard en surface à partir de différentes variations des schémas d'altération. Toutefois, Singh a démontré en 1993 que la modification des pegmatites pourrait entraîner une altération du spodumène en smectite. La dissolution du spodumène produit des impressions de corrosion semblables à celles observées sur les grains de hornblende. Les impressions de corrosion sont ensuite remplies de smectite. La majeure partie du lithium contenu dans le spodumène est perdue lors de sa transformation en smectite. Ce phénomène pourrait également se produire au projet Lucky Mica et se traduire par une teneur en lithium plus faible dans les échantillons exposés en surface. Le forage pourrait recouper des teneurs plus élevées en lithium dans des pegmatites non transformées.

Types de gîtes minéraux

Origine et caractéristiques des pegmatites à métaux rares

Les pegmatites contenant des métaux rares se trouvent normalement dans des terranes modérément métamorphisés à proximité de vastes plutons granitiques : une source parentale possible pour les magmas pegmatitiques. Les pegmatites sont associées à des intrusions granitiques et généralement zonées autour de ces centres intrusifs. Les pegmatites ont tendance à être plus enrichies en éléments volatils lorsqu'elles sont éloignées des centres intrusifs. Selon toute vraisemblance, les pegmatites sont issues de la cristallisation primaire de magmas granitiques hautement différenciés et enrichis en matières volatiles.

La mise en place des pegmatites à métaux rares correspond à la dernière phase de cristallisation d'un pluton granitique parent. Des fluides résiduels à haute pression, contenant de l'eau en abondance, de la silice, de l'alumine et des alcalis, et riches en éléments rares et autres volatiles, se concentrent dans la coupole ou le contact supérieur en forme de dôme du granite lors de sa cristallisation. Sous l'effet d'une pression croissante, le fluide dilate les fractures des roches sus-jacentes, créant ainsi des canaux d'alimentation pour la mise en place de pegmatites à une plus faible profondeur. La cristallisation progressive des principaux minéraux formant la roche à partir de ce fluide enrichit les fluides finaux en métaux rares et le processus culmine avec la formation de pegmatites à métaux rares toujours sous la pression du fluide. Les différentes conditions de cristallisation et les compositions initiales des magmas parentaux sont à l'origine de différents types de pegmatites et de leur minéralogie.

Les différences de pegmatite à l'échelle du projet sont dues au degré de fractionnement, qui résulte de l'évolution chimique, de la température et de la pression des fluides de la pegmatite au fil du temps et de la distance par rapport au granite parent. Les pegmatites complexes à éléments rares évoluent généralement comme suit (voir la figure 8-1 du rapport technique Lucky Mica). En profondeur, dans des conditions de pression et de température élevées, des pegmatites granitiques simples composées de quartz, de feldspath et de mica cristallisent dans des fractures au-dessus et à l'intérieur du pluton granitique solidifié. Au-dessus de ce niveau, des minéraux de colombo-tantalite apparaissent en commençant par des compositions élevées en niobium et progressent vers des rapports tantale-niobium plus élevés où les pegmatites complexes apparaissent avec des minéraux contenant du lithium, du césium et du rubidium. La pétalite, souvent associée à la pollucite et à la lépidolite, est un autre minéral porteur de lithium. Le tantale peut apparaître dans une variété de minéraux, tout comme la cassitérite. Une phase de greisen peut se former à la surface ou près de la surface (lorsque la température et la pression sont faibles); elle comprend des quantités variables de lépidolite, de quartz, de minéraux riches en tantale, d'étain, de topaze, etc.

Les pegmatites minéralisées se trouvent dans un environnement favorable, qui peut comprendre l'un des éléments suivants ou une combinaison de ceux-ci :

- i. Mise en place dans des contextes structuraux locaux d'ouverture et de basse pression.

- ii. Présence d'une zone mobile syntectonique comprimée, presque verticale, qui est le lieu de l'intrusion de la pegmatite.
- iii. Les roches hôtes sont le plus souvent des roches volcaniques mafiques dominantes, souvent accompagnées de métasédiments et de roches gabbroïques intercalées.

La pegmatite Lucky Mica

D'après les premières observations sur le terrain, la pegmatite Lucky Mica se présente comme un dyke de pegmatite riche en spodumène et fortement fractionné. Les différents corps individuels observés sur le terrain (se reporter à la figure 6-5 du rapport technique Lucky Mica) sont interprétés comme des intrusions en échelons dans les plans de charnière de pli. Les corps de pegmatite présentent également une zonation typique à des degrés divers : 1) une zone frontalière à grain fin; 2) une zone d'éponte composée de cristaux de taille moyenne (<30 cm); 3) une zone d'albite aux contacts suivie d'une zone riche en feldspath K avec moins d'albite, de quartz, de mica et peu ou pas de spodumène; 4) une zone centrale riche en spodumène et en quartz (avec des feldspaths et du mica variables).

D'autres travaux de terrain et de forage permettront de mieux définir la zonation minéralogique du dyke Lucky Mica et la zonation chimique plus régionale des différents corps de pegmatite observés sur le projet.

Exploration

La Société a effectué des travaux d'échantillonnage de sols, de géophysique aéromagnétique et d'échantillonnage de roches de confirmation pour des dépenses d'exploration totales de 66 471,00 \$ US. Les détails de ces travaux sont fournis ci-dessous.

Travaux récents

Échantillonnage des sols

L'échantillonnage des sols du projet a été réalisé en février 2022. Ce projet a consisté à prélever 529 échantillons de sol et 10 duplicata. Tous les échantillons de sol ont été creusés à l'aide d'une pelle de type « bêche » à des profondeurs variant de 20 cm à 30 cm. En altitude et dans les zones d'affleurements rocheux, les profondeurs étaient moindres, variant de 10 cm à 20 cm.

Les échantillons de sol ont été prélevés le long de lignes établies à l'aide d'instruments GPS portatifs. Le site de localisation GPS et d'autres données comme la couleur, la profondeur et la qualité ont été enregistrés à chaque site d'échantillonnage. Des duplicata ont été collectés sur le terrain et des étalons (blancs et étalons selon les matériaux de référence certifiés [MRC]) ont été insérés avant d'être envoyés au laboratoire pour analyse.

Les résultats de l'échantillonnage des sols du programme d'exploration sur le terrain montrent des valeurs légèrement élevées de lithium et de césium au nord-nord-ouest du dyke Lucky Mica qui sont orientées dans une direction nord-est sud-ouest, la même orientation que le dyke Lucky Mica. Les résultats d'échantillonnage de roches prélevés en 2017 et en 2022 dans la pegmatite ont indiqué des valeurs d'oxyde de lithium (Li₂O) dans une fourchette de néant à 7,5 %. Le suivi des échantillons anormaux devrait avoir lieu au cours du programme de cartographie géologique.

Géophysique aérienne (magnétique)

Un levé géophysique aérien a été effectué au-dessus de la zone comprise dans le bloc de concessions minières. Le levé a été réalisé par MWH Geo-Surveys International Ltd. les 25 et 26 février 2022. Il a été conçu pour couvrir la superficie entière du projet.

Le levé aérien a été effectué avec un espacement de 50 m sur des lignes orientées nord-ouest-sud-est. Au total, environ 199 km linéaires de données magnétiques ont été collectées.

Des données magnétiques, de modèle numérique de surface (MNS) et d'orthophotographie ont été acquises à l'aide d'une plateforme UAV (drone) couvrant la zone du projet Lucky Mica. La cible d'exploration est une minéralisation contenant du lithium associée à des dykes de pegmatite granitique qui ont pénétré dans des roches volcaniques rhyolitiques et des roches hôtes plus anciennes de schiste phyllitique.

Le dyke Lucky Mica est considéré la plus importante occurrence connue de minéraux spodumène avec des teneurs en lithium de 3 % à 3,5 %. Il n'y a pas de contraste de susceptibilité magnétique entre les dykes potentiellement minéralisés et les roches hôtes, de sorte que les dykes ne sont pas directement détectables. Toutefois, en utilisant le dyke Lucky comme modèle, les dykes s'insèrent dans des zones de faiblesse (failles, charnières de pli), dont l'une forme un linéament magnétique prédominant d'orientation nord-est.

Dyke Lucky Mica (de Paiement et Laporte, 2017)

Le dyke de pegmatite Lucky Mica est peut-être l'occurrence la plus importante dans la zone de concessions minières, et est l'un des cinq sites avec des travaux peu profonds, et sept autres prospects montrés sur les cartes de l'Arizona Geological Survey Arizona Geological Survey (AZGS). Lucky Mica forme une structure à boudins et à étranglements d'une largeur maximale de 15 m, orientée nord-est à nord-nord-est avec un fort pendage. La minéralisation présentant un intérêt économique potentiel est principalement du spodumène, un minéral pyroxène contenant du lithium. Des rapports historiques ont indiqué des teneurs en lithium de 3 % à 3,5 %, d'une teneur analogue à celle d'occurrences économiques voisines du même type. « *Les pegmatites qui se trouvent dans le granite et d'autres roches relativement massives sont généralement petites, minces et très irrégulières dans le détail. En revanche, ceux des variétés de schiste à feuillage plus fin sont généralement beaucoup plus grands et de forme plus bulbeuse* ». Des segments des dykes de pegmatite peuvent former des entailles de tension en échelons.

Analyse des linéaments

Les linéaments magnétiques ont été prélevés sur les terminaisons, les ruptures ou les bords du matériel magnétique. Tous les linéaments magnétiques ne représentent pas des failles, certains peuvent être des ruptures stratigraphiques ou des contacts géologiques. Les linéaments magnétiques interprétés ont trois directions dominantes : 045° (nord-est), 105° (est-sud-est) et 156° (nord-nord-ouest). Les directions nord-est et est-sud-est sont étroitement regroupées sur une étroite plage d'azimut et sont à 60° l'une de l'autre, ce qui suggère un ensemble de failles complémentaires fragiles et uniformes. L'orientation est-sud-est du linéament reflète principalement le litage des schistes précambriens. Le jeu de linéaments d'axe nord-nord-ouest a une plage de valeurs d'azimut d'environ 30°, ce qui suggère un jeu de linéaments plus ancien qui a été affecté par la tectonique ultérieure. Paiement et Laporte déclarent : « [...] Les mesures structurales prises sur les différents dykes de pegmatites [...] sur la propriété, montrent une bonne corrélation avec le plan moyen de charnière de pli du litage et avec le litage lui-même. Cela indique que les pegmatites ont très probablement pénétré le long de ces plans de faiblesse. Ces preuves suggèrent que les pegmatites ont pénétré à des stades tardifs ou après les événements de déformation », ce qui est subparallèle aux deux orientations dominantes des linéaments magnétiques. L'orientation dominante du linéament topographique est étroitement rassemblée autour de 154° d'azimut (nord-nord-ouest), ce qui se traduit également par une orientation secondaire du linéament magnétique. La coïncidence des linéaments magnétiques et topographiques nord-nord-ouest suggère que cet événement de déformation est le plus récent (contrairement à l'affirmation selon laquelle il s'agirait d'un événement précoce d'après la variation de l'azimut).

Aéromagnétisme MWG

La qualité des données magnétiques est généralement bonne, bien qu'aucun résultat de test FoM n'ait été fourni par l'entrepreneur; la qualité élevée des données permettra une interprétation avancée de l'inversion 3D. Deuxième dérivée verticale (2VD) indiquant la qualité des données avec peu de bruit directionnel basé sur les lignes. L'analyse statistique indique trois domaines magnétiques basés sur des ruptures visuelles dans la distribution de la susceptibilité magnétique : domaine 1 : <0,155872529 SI corrélé au granite leucocrate (kg) dans la partie nord-ouest de la zone d'étude; domaine 2 : 0,155872529

à 0,156067018 SI correspond à des volcanites rhyolitiques indifférenciées et à des intrusifs (Trp, Trr, Trs); domaine 3 : >0,156067018 SI correspond à des schistes du « socle métamorphique ». La corrélation entre la susceptibilité magnétique et la géologie cartographiée est faible, et en l'absence de mesures directes sur des types de roches représentatifs, elle est également déduite. L'inclinaison du champ potentiel indique que la stratigraphie magnétique générale est en bandes (probablement une alternance de roches volcaniques et de schistes), pliée sur un axe nord-sud et formant des bandes curvilignes est-ouest. Le ratio de Koenigsberger (ratio Q) indique le magnétisme rémanent qui peut varier en raison des changements du champ magnétique à l'échelle des temps géologiques, ou de la démagnétisation due à l'altération. Les intrusions granitiques dans la partie nord-ouest de l'étude ont un faible ratio Q, ce qui indique une différence de temps entre les intrusions et les roches volcaniques et schisteuses hôtes. Les occurrences cartographiées de dykes de pegmatite, en particulier le dyke Lucky Mica, n'ont pas de corrélation magnétique directe. Compte tenu de l'imprécision de l'emplacement des travaux historiques et des prospectes, il semble que les roches hôtes préférentielles pour les dykes soient le domaine magnétique 2, dont on déduit qu'il représente des volcanites rhyolitiques et des intrusifs, et le domaine 3, dont on déduit qu'il s'agit de schistes du socle (c.-à-d. un manque de dykes dans les granitoïdes).

Modèle numérique d'élévation (MNE) à haute résolution

Les régions de haut-relief peuvent révéler la présence de roches silicifiées résistantes à la transformation. Le MNE présente un schéma de drainage dendritique mature, peut-être réactivé par le soulèvement, en partie contrôlé par la structure de la roche mère. Trois zones ont été sélectionnées dans la partie sud de la région pour être étudiées, car elles résistent à l'érosion et présentent une silicification.

Orthophotographie

La principale utilisation de l'orthophotographie est la création du MNE à haute résolution. Un avantage secondaire du MNE est la cartographie des routes et des pistes, et l'emplacement précis des travaux historiques. Les dykes de pegmatite peuvent apparaître comme des taches claires contrastant avec des roches hôtes plus sombres (Jahns, 1952). L'orthophotographie couleur présente un contraste très faible en raison de l'omniprésence du sable, et il n'y a pas d'indication visible des roches sous-jacentes.

Cibles

Deux types de cibles sont sélectionnés pour une étude plus approfondie : un haut-relief local révélant une silicification, et un faible ratio Q pouvant indiquer l'altération. Étant donné l'absence de contraste de susceptibilité magnétique entre les roches hôtes et les dykes minéralisés (typiques de Lucky Mica), aucune anomalie magnétique ne révèle directement des dykes.

Potentiel minéral du dyke Lucky Mica (Paiment et Laporte, 2017)

Compte tenu de la haute définition des cartes disponibles et afin d'avoir une idée de l'ampleur de la minéralisation, SGS a modélisé le dyke Lucky Mica en trois dimensions. La carte de Fan Steel a été numérisée et l'intrusion de pegmatite a été modélisée. Le contour complet du dyke a été numérisé, puis poussé verticalement jusqu'à 60 m de la surface. Cette profondeur représente six (6) fois la profondeur maximale des renseignements disponibles de l'ancien puits de mine.

Le volume du dyke de 0 m à 60 m est estimé à 408 000 m³. Le tonnage a été estimé à partir d'une densité de 2,7 t/m³ et d'une variabilité comprise entre 30 % et 50 % du volume global selon l'interprétation en coupe de la figure 1. Le potentiel minéral du dyke Lucky Mica lui seul est estimé entre 330 000 et 551 000 tonnes à des teneurs comprises entre 0,3 % et 2,5 % en Li₂O. Le projet comprend sept (7) autres dykes affleurants qui pourraient ajouter un volume considérable aux pegmatites à spodumène et augmenter la fourchette de tonnage de 330 000 à 3 000 000 de tonnes.

Selon le rapport, ces fourchettes de « potentiel minéral » sont appropriées compte tenu :

- i. de l'environnement géologique favorable du projet;

- ii. de la taille et des perspectives des systèmes de pegmatites du projet;
- iii. de la taille et de la distribution des pegmatites minéralisées du projet;
- iv. du nombre d'échantillons dont les teneurs en lithium dans la roche se situent dans ces fourchettes;
- v. d'autres gîtes de pegmatite contenant du lithium.

La quantité et la teneur potentielles de ces estimations du « potentiel minéral » sont de nature conceptuelle; l'exploration est insuffisante pour définir une ressource minérale et la poursuite de l'exploration n'est pas assurée d'aboutir à la délimitation de la cible en tant que ressource minérale. Il convient de noter qu'aucun forage récent n'a été réalisé sur le projet, ce qui est nécessaire pour délimiter les intervalles de teneur et d'épaisseur potentiellement économiques.

Préparation, analyse et sécurité des échantillons

Préparation des échantillons

Peu de renseignements sont disponibles sur la méthode et l'approche d'échantillonnage pour l'échantillonnage historique, mis à part ceux fournis par SGS en 2017.

En 2017, SGS a prélevé des échantillons sur le terrain, soit par l'échantillonnage en rainure, soit par l'échantillonnage au hasard. Les quatorze (14) échantillons en rainure ont été prélevés lors de l'examen du terrain par William Feyerabend. L'échantillonnage a respecté les procédures normales de l'échantillonnage des métaux précieux. Un bassin caoutchouté flexible a été utilisé pour les échantillons en rainure. Les échantillons ont été entreposés de façon appropriée et expédiés immédiatement à ALS Minerals à Reno, au Nevada. Les échantillons prélevés au hasard ont été mis en sac sur place et une étiquette numérique y a été insérée immédiatement. Les échantillons ont été expédiés aux laboratoires SGS à Lakefield, en Ontario.

Analyse

Les échantillons en rainure SGS prélevés par W. Feyerabend ont été préparés et analysés pour 48 éléments au moyen d'ICP (ME-MS61) par ALS à Reno, au Nevada. Les échantillons prélevés au hasard ont été préparés et analysés par SGS Lakefield pour 56 éléments au moyen d'une fusion au peroxyde de sodium et d'une finition ICP-AES/ICP-MS (GE ICM90A). Les limites excédentaires de lithium ont été analysées au moyen d'une fusion au peroxyde de sodium et d'une finition AAS (GC AAS93B).

Les échantillons prélevés au hasard par l'auteur ont été préparés et analysés pour 56 éléments au moyen d'ICM91A50 par SGS Laboratories à Burnaby, en Colombie-Britannique. Les échantillons de sols ont été préparés et analysés par SGS Burnaby pour 51 éléments au moyen d'ICM21B20 par digestion à l'eau régale.

Contrôle de la qualité

Les procédures internes de contrôle de la qualité d'ALS et de SGS ont été utilisées pour l'échantillonnage de 2017. Aucun échantillon de contrôle n'a été inséré dans le flux d'échantillonnage pour ce programme.

Les échantillons prélevés par la personne qualifiée et North American Minerals comprenaient des doubles, des blancs et des matériaux de référence certifiés insérés dans le flux d'échantillons à un taux de 10 % pour le programme d'échantillonnage des sols et les échantillons de roches prélevés au hasard, conformément aux procédures internes de contrôle de la qualité de SGS Vancouver.

Vérification des données

Une visite du site du projet a été effectuée par la personne qualifiée entre le 12 et le 14 février 2022. La visite sur le terrain comprenait l'inspection de l'emplacement de certains des monuments de la concession minière, des traversées à pied, des observations géologiques et un échantillonnage de contrôle.

Échantillonnage de contrôle indépendant

La personne qualifiée a visité le projet dans le cadre de la certification pour la préparation d'un rapport conforme au Règlement 43-101. Dans le cadre de cette vérification, sept (7) échantillons manuels ont été prélevés afin de déterminer la possibilité de déceler une minéralisation semblable à celle décrite dans les travaux historiques. La personne qualifiée a reconnu que le style et la distribution de la minéralisation étaient semblables à ceux décrits dans les rapports précédents. Les résultats d'analyse des échantillons indépendants sont également conformes à cette déclaration. La personne qualifiée n'a aucune raison de douter de l'exactitude des précédents travaux d'échantillonnage de roches effectués sur le projet en raison des caractéristiques visuelles, physiques et géologiques. Aucun problème ni aucune incohérence notable n'a été relevé, mais l'emplacement et les valeurs exactes n'ont pas pu être vérifiés.

Échantillons de confirmation prélevés au hasard

Sept (7) échantillons ont été prélevés au hasard sur le site du projet pour confirmer la présence de lithium dans les minéraux lithinifères observés. Les échantillons contiennent des quantités variables de spodumène, de lépidolite et de muscovite. Les roches ont donné des teneurs à hauteur de 1,64 % en Li₂O. Les échantillons montrent que le lithium est présent dans les dykes de pegmatite. Le spodumène était très altéré en surface, ce qui a entraîné la lixiviation du lithium de la roche, abaissant ainsi les valeurs d'analyse. La concentration de lithium devrait être plus importante en profondeur selon le profil d'altération.

Tableau 1 – Échantillons prélevés au hasard de roches du projet Lucky Mica

ID de l'échantillon	Li (ppm)	Li ₂ O (%)	Nb (ppm)	Ta (ppm)	Description	UTM (E)	UTM (N)
252901	770	0,17	19	9,7	piquet à spodumène altéré	337366	3747685
252902	7620	1,64	51	22,5	piquet à spodumène	337421	3747900
252903	7448	1,6	34	22,5	piquet à spodumène	337447	3747930
252904	1006	0,22	57	184	piquet à lépidolite	337339	3747593
252905	<10	<10	114	29,2	piquet à gtz.musc.albite	337061	3747906
252906	11	0	73	8,5	gtz.musc.albite, lep? Piquet	336885	3748094
252907	<10	<10	58	8,7	piquet à gtz.musc.albite	336833	3748094

Interprétation et conclusions

Le projet se situe dans un environnement géologique et structural prometteur en matière de minéralisations de métaux rares de type pegmatite et de lithium. La personne qualifiée a examiné l'environnement géologique, le style de minéralisation et le type de gisement possible du projet.

L'environnement du projet, ainsi que les suites intrusives prospectives et l'observation des dykes associés, offrent un potentiel important de minéralisation en pegmatites au projet. L'observation sur le terrain de l'environnement géologique confirme le potentiel de minéralisation en pegmatite à lithium du projet.

D'après l'interprétation géochimique des échantillons de roches prélevés au hasard et les données historiques du précédent rapport technique, le projet se situe dans le degré de fractionnement favorable de la cristallisation associé aux pegmatites à lithium (et à tantale-niobium).

Toutes les analyses ont été effectuées sur des échantillons prélevés au hasard en surface à partir de différentes variations des schémas d'altération. Toutefois, Singh a démontré en 1993 que la modification des pegmatites pourrait entraîner une altération du spodumène en smectite. La dissolution du spodumène

produit des impressions de corrosion semblables à celles observées sur les grains de hornblende. Les impressions de corrosion sont ensuite remplies de smectite. La majeure partie du lithium contenu dans le spodumène est perdue lors de sa transformation en smectite. Ce phénomène pourrait également se produire au projet Lucky Mica et se traduire par une teneur en lithium plus faible dans les échantillons exposés en surface. Le forage pourrait recouper des teneurs plus élevées en lithium dans des pegmatites non transformées. Le spodumène était très altéré en surface, ce qui a entraîné la lixiviation du lithium de la roche, abaissant ainsi les valeurs d'analyse. La concentration de lithium devrait être plus importante en profondeur selon le profil d'altération.

Le programme d'échantillonnage indépendant mené par la personne qualifiée sur le projet confirme la présence d'une minéralisation en lithium et le potentiel de découverte d'un gisement.

À partir des travaux historiques et des récents échantillonnages, la Société dispose maintenant de l'information et des données nécessaires pour entreprendre d'autres travaux d'exploration dans le but de trouver des gisements minéraux dans le cadre du projet. Dans le précédent rapport conforme au Règlement 43-101, SGS a défini un potentiel pour le dyke Lucky Mica à lui seul (et non pour l'ensemble du projet), compris entre 330 000 et 551 000 tonnes à des teneurs comprises entre 0,3 % et 2,5 % en Li_2O . Le projet comprend sept (7) autres dykes affleurants qui, selon le rapport technique précédent, pourraient ajouter un volume considérable aux pegmatites à spodumène et augmenter la fourchette de tonnage de 330 000 à 3 000 000 de tonnes.

Les auteurs du rapport technique SGS estiment que ces fourchettes de « potentiel minéral » sont appropriées compte tenu :

1. de l'environnement géologique favorable du projet;
2. de la taille et des perspectives des systèmes de pegmatites du projet;
3. de la taille et de la distribution des pegmatites minéralisées du projet;
4. du nombre d'échantillons dont les teneurs en lithium dans la roche se situent dans ces fourchettes;
5. d'autres gîtes de pegmatite contenant du lithium.

La quantité et la teneur potentielles de ces estimations du « potentiel minéral » sont de nature conceptuelle; l'exploration est insuffisante pour définir une ressource minérale et la poursuite de l'exploration n'est pas assurée d'aboutir à la délimitation de la cible en tant que ressource minérale. Il convient de noter qu'aucun forage récent n'a été réalisé sur le projet, ce qui est nécessaire pour délimiter les intervalles de teneur et d'épaisseur potentiellement économiques.

Les teneurs en lithium observées dans les pegmatites à spodumène du projet sont comparables aux teneurs trouvées dans d'autres gisements de lithium. Avec les teneurs documentées en lithium présentes, et si elles s'étendent le long de l'axe et en profondeur, et si les autres dykes connus sont semblables au Lucky Mica, la possibilité d'augmenter le tonnage devrait être présente. D'autres études utilisant une cartographie détaillée et des forages sont nécessaires pour augmenter le potentiel minéral du projet.

Recommandations

À la suite de la réalisation de ce mandat pour la Société, la personne qualifiée recommande que les travaux d'exploration suivants soient effectués en deux phases, la phase 2 étant conditionnelle aux résultats de la phase 1 du programme :

Phase 1 :

1. Cartographie détaillée sur le terrain, échantillonnage et étude (y compris de la susceptibilité magnétique)
2. Levé spectrométrique et radiométrique détaillé du projet
3. Réalisation d'un sondage d'orientation des sols pour comprendre pourquoi il n'y a aucune réponse géochimique des sols sur les pegmatites à lithium connues.

Phase 2 :

1. Campagne de forage visant à délimiter le dyke Lucky Mica et à évaluer la teneur en lithium le long de l'axe et en profondeur.
2. Évaluation de la qualité potentielle du concentré de lithium par des essais métallurgiques sur des échantillons de carottes de forage.

Pour donner suite aux recommandations, la personne qualifiée estime que la Société aura besoin des budgets suivants :

<u>POSTE</u>	<u>COÛTS ESTIMATIFS (\$ US)</u>
<u>Exploration - phase 1</u>	
Cartographie détaillée sur le terrain, échantillonnage, susceptibilité magnétique, levé spectrométrique et radiométrique et sondage d'orientation des sols	80 000 \$
<u>Exploration - phase 2</u>	
Campagne de forage	500 000 \$
Programme d'essais métallurgiques	500 000 \$

DIVIDENDES OU DISTRIBUTIONS

La Société n'a versé aucun dividende depuis sa création.

Il n'y a aucune restriction dans les statuts de la Société ou ailleurs, autre que les exigences générales habituelles en matière de solvabilité, qui empêcherait la Société de verser des dividendes. Toutes les actions de la Société donneront droit à une quote-part égale des dividendes déclarés et versés. Toutefois, la Société dispose de flux de trésorerie limités et prévoit utiliser toutes les liquidités à sa disposition pour financer ses initiatives de recherche et de développement et son fonds de roulement. Par conséquent, il n'est pas prévu de verser des dividendes dans un avenir prévisible.

Toute décision de verser des dividendes en espèces ou autrement à l'avenir sera prise par le conseil en fonction des résultats de la Société, de ses besoins financiers et d'autres conditions existant au moment où la décision est prise.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. En date de la présente notice annuelle, un total de 30 527 001 actions ordinaires sont émises et en circulation, entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents. De plus, 1 950 000 actions

ordinaires sont réservées à des fins d'émission en vertu des options et 17 496 640 actions ordinaires sont réservées à des fins d'émission en vertu des bons de souscription.

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires et de recevoir tous les avis et autres documents devant être envoyés aux actionnaires conformément aux statuts de la Société, au droit des sociétés et aux règles de toute bourse de valeurs applicable. Lors d'un scrutin, chaque actionnaire dispose d'une voix par action ordinaire. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes déclarés par le conseil et, en cas de liquidation ou de dissolution de ses affaires ou de toute autre distribution de ses biens aux fins de liquider ses affaires, de recevoir, au prorata, le reliquat des biens de la Société. Les actions ordinaires ne comportent aucun droit de souscription, préférentiel ou autre, de rachat ou de conversion et ne comportent aucune disposition relative à un fonds d'amortissement ou à un fonds d'achat.

Bons de souscription

Le tableau suivant présente tous les bons de souscription de la Société qui sont en circulation à la date de la présente notice annuelle :

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice (\$ CA)
8 septembre 2024	3 795 000	0,25 \$
6 avril 2025	12 802 000	0,25 \$
6 avril 2025	899 640	0,125 \$
<u>Total</u>	<u>17 496 640</u>	

Options

Le 29 août 2022, la Société a adopté et approuvé le régime d'options qui prévoit la possibilité d'émettre un total de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Le régime d'options a pour but d'offrir à la Société un mécanisme lié aux actions afin d'attirer, de fidéliser et de motiver des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants qualifiés qui contribueront à l'atteinte des objectifs à long terme de la Société. L'attribution de ces options vise à harmoniser les intérêts de ces personnes avec ceux des actionnaires.

Sous réserve d'un rajustement prévu dans le régime d'options, le nombre total d'actions ordinaires pouvant être achetées aux termes des options attribuées en vertu du régime d'options ne dépassera pas 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la date d'attribution donnée. Si une option arrive à échéance ou prend fin autrement pour quelque raison que ce soit sans avoir été levée intégralement, le nombre d'actions ordinaires à l'égard de cette option doit de nouveau être disponible aux fins de l'attribution d'options en vertu du régime d'options.

Le régime d'options est administré par le conseil d'administration, un comité spécial du conseil d'administration (le « **comité** ») ou par un administrateur nommé par le conseil d'administration ou le comité (l'« **administrateur** »), tous ayant les pleins pouvoirs en ce qui concerne l'octroi de toutes les options dans le cadre du régime. Des options peuvent être attribuées dans le cadre du régime d'options aux administrateurs, dirigeants, employés ou consultants de la Société que le conseil, le comité ou l'administrateur peuvent désigner de temps à autre.

Le tableau suivant présente toutes les options en circulation à la date de la présente notice annuelle :

Date d'expiration	Nombre d'options	Prix d'exercice (\$ CA)
20 avril 2025	750 000	0,19 \$
30 septembre 2027	1 200 000	0,125 \$
Total	1 950 000	

Unités d'actions restreintes

Le 24 octobre 2022, la Société a adopté le régime d'UAR. Aux termes du régime d'unités d'actions restreintes, le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises, lorsqu'il est combiné aux actions ordinaires réservées aux fins d'émission en vertu d'autres mécanismes de rémunération en actions (y compris le régime d'options), ne peut excéder 20 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'attribution. Si une unité d'action restreinte arrive à échéance ou prend fin autrement pour quelque raison que ce soit sans avoir été levée intégralement, le nombre d'actions ordinaires à l'égard de cette unité doit de nouveau être disponible aux fins de l'attribution d'unités d'actions restreintes en vertu du régime d'unités d'actions restreintes. Le régime d'unités d'actions restreintes vise à promouvoir les intérêts de la Société en offrant à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants une mesure incitative supplémentaire qui leur permette de recevoir des primes sous forme d'actions ordinaires. La possibilité de recevoir des actions ordinaires accroît également la capacité de la Société d'attirer, de retenir et de motiver les administrateurs, les dirigeants, les employés et les consultants.

Le régime d'unités d'actions restreintes est administré par le conseil, qui a les pleins pouvoirs pour prévoir l'attribution, l'acquisition, le règlement et le mode de règlement des unités d'actions restreintes attribuées aux termes de celui-ci. Des unités d'actions restreintes peuvent être attribuées aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés ou aux consultants de la Société ou de ses sociétés affiliées, selon ce que le conseil peut désigner à l'occasion. Le conseil a le droit de déléguer l'administration et le fonctionnement du régime d'unités d'actions restreintes à un comité ou à l'un des membres du conseil.

En date de la présente notice annuelle, la Société n'a aucune unité d'actions restreintes en circulation.

TITRES ENTIÉRCÉS ET RESTRICTIONS À LA REVENTE

Au moment de l'inscription, les administrateurs, les dirigeants, les promoteurs et certains porteurs de titres de la Société ont conclu la convention d'entiercement datée du 16 février 2023, après la fin de l'exercice de la Société, avec Odyssey comme si la Société était assujettie aux exigences de l'*Instruction canadienne 46-201 – Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne*.

Le tableau ci-après présente les détails des titres entiercés détenus par Odyssey à la date de la présente notice annuelle :

Désignation de la catégorie entiercée	Nombre de titres entiercés ⁽¹⁾	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	5 112 001	16,7 % ⁽²⁾
Bons de souscription	2 520 000	14,4 % ⁽³⁾

Remarques :

- (1) 15 % des titres entiercés seront libérés six mois après l'inscription et, par la suite, 15 % seront libérés tous les six mois sur une période totale de 36 mois.
- (2) En fonction de 30 527 001 actions ordinaires émises et en circulation, avant dilution.
- (3) En fonction des 17 496 640 bons de souscription émis et en circulation.

En plus des titres entiercés, 4 500 000 actions ordinaires émises aux termes du contrat d'achat de la propriété UMR sont assujetties à des restrictions contractuelles de revente aux termes desquelles 33,3 % seront libérées six (6) mois après l'inscription, 33,3 % seront libérées douze (12) mois après l'inscription et 33,3 % seront libérées dix-huit (18) mois après l'inscription.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DE TITRES

Cours et volume des opérations

Le 6 avril 2023, les actions ordinaires de la Société ont commencé à être négociées à la CSE sous le symbole « HZ ». Les actions ordinaires ont commencé à être négociées à la FSE sous le symbole « QE2 » le 14 avril 2023 et à la OTCQB sous le symbole « HZLIF » le 11 juillet 2023.

Le tableau suivant présente les cours extrêmes et le volume total des opérations sur les actions ordinaires à la CSE pour les mois indiqués.

Date	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume (Nombre d'actions ordinaires)
Du 6 au 30 avril 2023	0,26	0,11	2 465 707
Mai 2023	0,32	0,235	2 001 813
Juin 2023	0,38	0,27	1 704 352
Juillet 2023	0,32	0,255	1 161 664
Du 1 ^{er} au 11 août 2023	0,35	0,29	1 092 494

Ventes antérieures

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2022 et jusqu'à la date de la présente notice annuelle, Hertz a émis les titres suivants qui n'étaient pas inscrits ou cotés à une bourse :

Date d'émission	Nombre de titres émis	Prix d'exercice
8 septembre 2022	3 795 000 bons de souscription ¹⁾	0,125 \$
30 septembre 2022	1 700 000 options ²⁾	0,125 \$
6 avril 2023	899 640 bons de souscription de courtier ³⁾	0,125 \$
20 avril 2023	750 000 options ²⁾	0,19 \$

Remarques :

- (1) Émis dans le cadre d'une unité relativement à un placement privé.
- (2) Émises aux termes du régime d'options.
- (3) Émis dans le cadre de l'inscription.

ADMINISTRATEURS ET CADRES DIRIGEANTS

Nom, poste et titres détenus

Le tableau suivant indique le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, le poste occupé au sein de Hertz et les fonctions principales au cours des cinq dernières années de chacun des administrateurs et des cadres dirigeants de Hertz, ainsi que la période pendant laquelle chacun a été administrateur de Hertz. L'information ci-dessous est présentée en date de la présente notice annuelle.

Le mandat de chaque administrateur de Hertz expire à l'assemblée générale annuelle des actionnaires chaque année.

Administrateurs et cadres dirigeants

Nom, province et pays de résidence	Poste au sein de la Société et la date de nomination	Nombre et pourcentage de titres détenus ¹⁾	Propriété directe ou indirecte	Fonctions principales au cours des cinq dernières années ²⁾
Kal Malhi ³⁾ Colombie-Britannique, Canada	Chef de la direction, administrateur et promoteur (depuis le 13 septembre 2022)	1 action (moins de 0,01 %)	Directe	Président du conseil d'administration de BullRun Capital inc. depuis février 2008
Zara Kanji Colombie-Britannique Canada	Directrice financière et secrétaire (directrice financière depuis le 1 ^{er} février 2022 et secrétaire depuis le 19 décembre 2022)	Néant	S.O.	Directrice de Zara Kanji & Associates depuis janvier 2014
Milan Malhi Colombie-Britannique, Canada	Responsable du développement de l'entreprise et administrateur (depuis le 1 ^{er} février 2022)	330 000 actions (1,08 %)	Directe	Responsable du développement de l'entreprise de Micron Technologies Inc. depuis août 2020; commis aux ventes de Jouney's de septembre 2019 à janvier 2020; spécialiste du crédit de Canada Drives d'avril à juillet 2019.
Robert W. Barker ³⁾ Pennsylvanie, États-Unis	Administrateur (depuis le 1 ^{er} février 2022)	100 000 actions (0,33 %)	Directe	Travailleur autonome (écrivain et consultant en géologie) depuis juillet 2011
Pratap Reddy ³⁾ Colombie-Britannique, Canada	Administrateur (depuis le 1 ^{er} février 2022)	Néant	S.O.	Administrateur et chef de la direction de Crust Resources Corp. depuis mars 2014
Total des actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle est exercé par les administrateurs et les dirigeants de la Société en tant que groupe		430 001 actions (1,41 %)		

Remarques :

- (1) En fonction des 30 527 001 actions ordinaires émises et en circulation.
- (2) Les renseignements relatifs à l'occupation principale, aux activités ou à l'emploi et aux actions détenues en propriété véritable ou soumises à un contrôle ne sont pas connus de la Société et ont été fournis par l'administrateur ou le dirigeant respectif.
- (3) Membre du comité d'audit.

En date de la présente notice annuelle, les administrateurs et les dirigeants de la Société, en tant que groupe, détiennent ou contrôlent 430 001 actions ordinaires, soit 1,41 % des actions ordinaires actuellement émises et en circulation.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Interdictions d'opérations

Sous réserve de l'information donnée ci-dessous, aucun administrateur ou dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été au cours des 10 dernières années, un administrateur ou un dirigeant d'un autre émetteur qui :

- a) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance similaire à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui refuse à la société en question le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par les lois sur les valeurs mobilières, qui a été en vigueur pendant plus de 30 jours et qui a été livrée pendant que l'administrateur ou le cadre dirigeant exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de directeur financier;
- b) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance similaire à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui refuse à la société en question le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par les lois sur les valeurs mobilières, qui a été en vigueur pendant plus de 30 jours et qui a été livrée après que l'administrateur ou le cadre dirigeant a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de directeur financier et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

Zara Kanji, chef des finances et secrétaire de la Société, était chef des finances de World Class Extraction Inc., une société inscrite à la cote de la CSE, au moment où une ordonnance d'interdiction d'opérations limitée aux dirigeants a été prononcée le 30 août 2022 par la British Columbia Securities Commission, à titre d'autorité principale, relativement au dépôt tardif des états financiers annuels, du rapport de gestion et de l'attestation du dirigeant de World Class Extraction Inc. pour l'exercice clos le 30 avril 2022. L'ordonnance d'interdiction d'opérations limitée a été levée le 3 novembre 2022 dans le cadre de la réalisation des dépôts annuels.

Faillites

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société :

- a) n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, un administrateur ou un dirigeant d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- b) n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou eu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

Pénalités ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou cadre dirigeant actuel ou proposé de la Société ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci ne s'est vu imposer :

- a) des pénalités ou des sanctions par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une province ou d'un territoire ou par une autorité en valeurs mobilières d'une province ou d'un territoire, ou a conclu un règlement avec celle-ci;
- b) toute autre pénalité ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Conflits d'intérêts

Le 21 avril 2022, la Société, UMR et Bullrun ont conclu le contrat d'achat de propriété UMR. Bullrun est une entité contrôlée par Kal Malhi, un administrateur et dirigeant actuel de la Société. Kal Malhi a été l'unique dirigeant et administrateur de la Société du 15 février 2019 jusqu'à sa démission le 16 avril 2021. Après sa signature le 21 avril 2022, le contrat d'achat de propriété UMR a été ratifié par le conseil le 7 juillet 2022. Kal Malhi a ensuite été renommé administrateur le 13 septembre 2022. Étant donné que M. Malhi est propriétaire de Bullrun et qu'il a occupé et occupe actuellement les postes d'administrateur, de dirigeant et de promoteur de la Société, il y avait un conflit d'intérêts potentiel à l'égard du contrat d'achat de propriété UMR. Toutefois, au moment de la ratification du contrat d'achat de propriété UMR le 7 juillet 2022, M. Malhi n'était pas un dirigeant ou un administrateur de la Société et chaque membre du conseil était indépendant à l'égard de ce contrat. Après avoir examiné les modalités du contrat d'achat de propriété UMR en tenant dûment compte des intérêts de la Société, de l'incidence sur les actionnaires et les autres parties intéressées de la Société, le conseil a conclu à l'unanimité que le contrat d'achat de propriété UMR était dans l'intérêt de la Société et que ses modalités étaient raisonnables dans les circonstances. Le conseil a tenu compte de divers facteurs, notamment i) sa conviction que les modalités du contrat d'achat de propriété UMR ne sont pas moins avantageuses pour la Société que si un actif semblable avait été acquis d'un autre vendeur; ii) les concessions minières UMR se situent en territoire stable et favorable à l'exploitation minière de l'Arizona, aux États-Unis; iii) les ébauches initiales du rapport technique Lucky Mica ont démontré des résultats prometteurs sur le projet, ce qui inclut les concessions minières UMR.

Des conflits d'intérêts peuvent également survenir du fait que les administrateurs et les dirigeants de la Société occupent également des postes d'administrateurs ou de dirigeants d'autres sociétés. Certaines des personnes qui seront des administrateurs et des dirigeants de la Société ont participé et continueront de participer au repérage et à l'évaluation d'éléments d'actif, d'affaires et de sociétés pour leur propre compte et pour le compte d'autres sociétés, et il pourrait arriver que les administrateurs et les dirigeants de la Société soient en concurrence directe avec la Société. Les conflits d'intérêts, le cas échéant, seront assujettis aux procédures et aux recours prévus par le droit des sociétés de la Colombie-Britannique. Les administrateurs qui sont en situation de conflit s'abstiendront de voter sur toute question relative à la société en conflit. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la Société.

PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS LES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sous réserve de ce qui suit, aucune personne qui est : i) un administrateur, un dirigeant ou un promoteur de la Société; ii) une personne ou une société qui détient la propriété véritable, ou contrôle ou dirige, directement ou indirectement, plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres avec droit de vote en circulation de la Société; ou iii) une personne associée ou affiliée à l'une des personnes ou sociétés visées aux points i) ou ii), n'a participé de façon notable, directement ou indirectement, à une opération au cours des trois années précédant la date de la présente notice annuelle qui a eu une incidence majeure sur la Société ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait une incidence majeure sur la Société.

Kal Malhi a une participation dans le contrat d'achat de propriété UMR, car celui-ci a été conclu entre la Société et Bullrun, société qui appartient à Kal Malhi. Aux termes du contrat d'achat de propriété UMR, la Société a convenu i) de faire un paiement en espèces d'un montant total de 150 000 \$ US à Bullrun dans les douze (12) mois suivant le 21 avril 2022; ii) de payer à Bullrun la redevance au titre du rendement net d'exploitation UMR. De plus, des 6 000 000 actions ordinaires émises par la Société aux termes du contrat

d'achat de propriété UMR, 2 250 000 actions ordinaires ont été émises à des membres de la famille immédiate de Kal Malhi.

Kal Malhi a également une participation dans le contrat de cession, car il a été conclu entre la Société, la PSRF et Bullrun, société qui lui appartient. Aux termes du contrat de cession, Bullrun a cédé la convention d'option initiale à la Société en échange d'une commission de cession de 7 500 \$ US.

PROMOTEURS

À l'exception de ce qui suit, aucun promoteur ni aucune filiale de la Société ne s'est ajouté au cours des deux dernières années précédant immédiatement la date de la présente notice annuelle :

Nom	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable	Nature et montant de la rémunération reçue par le promoteur	Nature et montant des services reçus par la Société
Kal Malhi ¹⁾	1 (moins de 0,01 %)	20 000 \$ ²⁾	Administrateur, chef de la direction et promoteur de la Société

Remarques :

- (1) Kal Malhi est considéré comme un promoteur de la Société, car il a pris l'initiative de fonder et d'organiser les activités de la Société.
- (2) La Société et Bullrun, une entité contrôlée par Kal Malhi, ont conclu une convention de consultation aux termes de laquelle M. Malhi a convenu d'agir en qualité de chef de la direction de la Société moyennant une rémunération de 20 000 \$ par mois. M. Malhi a également le droit de recevoir certaines primes si la Société atteint des objectifs précis en matière de capitalisation boursière.

POURSUITES JUDICIAIRES ET MESURES DE RÉGLEMENTATION

Poursuites judiciaires

Aucune procédure judiciaire importante pour la Société n'est ou n'a été intentée contre elle ni aucun de ses biens n'a fait ou ne fait l'objet d'une procédure judiciaire au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022. En outre, la Société n'a actuellement connaissance d'aucune procédure judiciaire envisagée.

Mesures de réglementation

Aucune pénalité ou sanction n'a été imposée à la Société par un tribunal en vertu de la législation provinciale ou territoriale en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, et aucune autre pénalité ou sanction n'a été imposée à la Société par un tribunal ou un organisme de réglementation, et la Société n'a conclu aucune entente de règlement devant un tribunal en vertu de la législation provinciale ou territoriale en valeurs mobilières ou avec une autorité en valeurs mobilières.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Odyssey Trust Company, à ses bureaux situés au 350-409 Granville Street, Vancouver, Colombie-Britannique V6C 1T2.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants de la Société en date de la présente notice annuelle sont les suivants :

1. le contrat d'achat de propriété UMR;

2. le contrat d'achat de propriété Montecinos;
3. le contrat de cession;
4. la convention d'entiercement;
5. la convention de placement pour compte;
6. le contrat bilatéral relatif aux bons de souscription daté du 6 avril 2023 entre la Société et l'agent des transferts.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Lee R. Beasley, géologue professionnel, M. Sc., a préparé le rapport technique intitulé *NI 43-101 Technical Report, Lucky Mica, Project, Arizona* daté du 10 janvier 2023 dont la date de prise d'effet est le 8 novembre 2022. M. Beasley est indépendant de la Société au sens du Règlement 43-101.

L'auditeur de la Société est Mao & Ying LLP, comptables professionnels agréés. Cet auditeur a informé la Société de son indépendance de celle-ci au sens des règles de déontologie de l'Institute of Chartered Accountants of British Columbia.

Aucune personne dont la profession ou l'activité confère autorité à ses déclarations et qui est nommée dans la présente notice annuelle n'a reçu ni ne recevra une participation directe ou indirecte dans les biens de la Société ou de toute autre société associée ou affiliée à la Société. En date des présentes, aucune des personnes susmentionnées n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres de la Société ou de toute autre société associée ou affiliée à la Société.

En outre, aucune des personnes susmentionnées ni aucun administrateur, dirigeant ou employé de l'une d'elles n'est ou ne devrait être élu, nommé ou employé à titre d'administrateur, de haut dirigeant ou d'employé de la Société ou de toute autre société associée ou affiliée à la Société, ou à titre de promoteur de la Société ou de toute autre société associée ou affiliée à la Société.

COMITÉ D'AUDIT

La Société est tenue d'avoir un comité d'audit composé d'au moins trois (3) administrateurs, dont la majorité n'est pas formée des dirigeants, des personnes participant au contrôle ou des employés de la Société ou d'une de ses sociétés affiliées.

Le mandat et les responsabilités du comité d'audit sont détaillés dans la charte du comité d'audit et visent les points suivants : i) examiner les états financiers, les politiques comptables qui affectent les états, le rapport de gestion annuel et les communiqués de presse connexes et recommander au conseil d'approuver ceux-ci; ii) s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et évaluer périodiquement ces procédures; iii) établir et tenir à jour des procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit et à l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit; iv) superviser le travail de l'auditeur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société, y compris la résolution de désaccords entre la direction et l'auditeur externe au sujet de la présentation de l'information financière; v) approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à la Société ou à ses filiales; vi) examiner et contrôler les processus en place pour cerner et gérer les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la présentation de l'information financière de la Société; et vii) examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société à l'égard des associés, des employés et anciens associés et employés de l'auditeur externe actuel et ancien de la Société.

Charte du comité d'audit

La charte du comité d'audit est jointe comme annexe A à la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit et indépendance

Le comité d'audit est composé de Robert W. Barker (président), Pratap Reddy et Kal Malhi. Chacun des membres du comité d'audit possède des compétences financières, au sens du Règlement 52-110, en raison de ses liens avec des sociétés ouvertes et de l'examen d'états financiers. Chacun des membres du comité d'audit a une compréhension des principes comptables utilisés pour préparer les états financiers et une expérience variée quant à l'application générale de ces principes comptables, ainsi qu'une compréhension des contrôles et procédures internes nécessaires à la présentation de l'information financière. Robert W. Barker et Pratap Reddy sont indépendants au sens du Règlement 52-110. Kal Malhi n'est pas indépendant puisqu'il est également le chef de la direction de la Société.

Formation et expérience pertinentes

Le Règlement 52-110 prévoit qu'« une personne physique possède des compétences financières si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparable, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de l'émetteur ». Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières.

Chaque membre du comité d'audit possède une formation et une expérience pertinentes à l'exercice de ses fonctions de membre du comité d'audit et, plus particulièrement, la formation et l'expérience requises qui lui procurent :

- (a) une compréhension des principes comptables utilisés par la Société pour préparer ses états financiers;
- (b) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes dans le cadre de la comptabilisation des estimations, des charges à payer et des provisions;
- (c) la capacité de préparer, de vérifier, d'analyser ou d'évaluer un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparable, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société, ou de superviser activement les personnes exerçant de telles activités;
- (d) une compréhension des contrôles et procédures internes en matière de présentation de l'information financière.

Robert W. Barker (président)

M. Barker compte plus de 45 ans d'expérience dans l'exploration minière fructueuse plurisectorielle, dont 29 ans à titre de chef de file dans la prospection et l'acquisition. Il a été chef de la direction d'Evolving Gold Corp., société d'exploration aurifère ayant des participations dans des biens miniers au Nevada et au Wyoming, aux États-Unis.

Il a mis sur pied et dirigé de nouvelles sociétés d'exploration, dirigé des programmes d'exploration en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, mené des négociations multinationales et établi des programmes efficaces en matière de sûreté, de sécurité et d'affaires communautaires.

M. Barker est titulaire d'un doctorat en géologie économique de l'Université de Californie, à Berkeley.

Pratap Reddy

M. Reddy est un homme d'affaires expérimenté et un géologue au service du secteur des ressources depuis 20 ans. M. Reddy a participé à la promotion de ressources aurifères peu profondes en Afrique, ainsi qu'à l'élaboration de méthodes d'exploitation minière responsable et de traitement des minéraux sans recourir au mercure ni au cyanure. Il travaille également dans le secteur agricole en Inde et aux Émirats arabes unis.

M. Reddy a été administrateur et dirigeant de sociétés ouvertes au Canada, vice-président de Colossal Resources Corp., administrateur d'African Gems Ltd. et de Cachet Entreprises Corp. Il a également été directeur de plusieurs sociétés fermées dans le secteur de la prospection minière en Afrique et en Inde.

M. Reddy est titulaire d'une maîtrise ès sciences et d'une maîtrise en philosophie de l'Université Karnatak et d'une maîtrise ès sciences de l'Université Carleton.

Kal Malhi

M. Malhi est un entrepreneur canadien, un homme d'affaires et un membre retraité de la Gendarmerie royale du Canada. Il est fondateur, administrateur et président du conseil d'administration de Bullrun Capital Inc. et a participé à la mobilisation de capitaux pour divers projets. M. Malhi se spécialise dans la collaboration avec le monde universitaire et dans les avancées technologiques, ainsi que dans le financement de recherches universitaires susceptibles d'être commercialisées par des entreprises fermées et ouvertes. Il possède de l'expérience dans les secteurs biomédical, agricole et technologique.

Surveillance du comité d'audit

Le comité d'audit a été créé par une résolution du conseil d'administration avec prise d'effet le 16 septembre 2022. À aucun moment depuis l'achèvement du dernier exercice de la Société, une recommandation du comité d'audit concernant la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe n'a pas été adoptée par le conseil.

Recours à certaines dispenses

La Société se prévaut des dispenses prévues pour les « émetteurs émergents » à l'article 6.1 du Règlement 52-110 à l'égard de la partie 3 – *Rémunération du comité d'audit* et de la partie 5 – *Obligations de déclaration*.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit n'a pas adopté de politiques et de procédures particulières pour l'attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit.

Honoraires de l'auditeur externe

Le tableau suivant présente les honoraires facturés à la Société par son auditeur externe au cours des deux derniers exercices :

Exercice financier	Honoraires d'audit⁽¹⁾	Honoraires pour services liés à l'audit⁽²⁾	Honoraires pour services fiscaux⁽³⁾	Autres honoraires⁽⁴⁾
Exercices clos les 31 juillet 2022 et 2021	5 250 \$	Néant	Néant	Néant

Remarques :

- (1) Les « honoraires d'audit » comprennent les honoraires nécessaires pour effectuer l'audit annuel et l'examen des états financiers trimestriels de la Société. Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour l'examen des dispositions fiscales et pour les consultations en matière de comptabilité pour des questions abordées dans les états financiers. Les honoraires d'audit comprennent également les services d'audit ou d'autres services d'attestation exigés par la loi ou les

règlements, comme les lettres d'accord présumé, les consentements, les examens de documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières et les audits prévus par la loi. Total des honoraires facturés par l'auditeur de la Société pour des services liés à l'audit et l'examen des états financiers trimestriels.

- (2) Les « **honoraires pour services liés à l'audit** » comprennent les services qui sont habituellement fournis par l'auditeur. Ces services liés à l'audit comprennent des audits des avantages sociaux des employés, de l'aide au contrôle diligent, des consultations comptables sur des opérations proposées, des examens des mécanismes de contrôle interne et des services d'audit ou d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ni les règlements.
- (3) Les « **honoraires pour services fiscaux** » comprennent les honoraires pour tous les services fiscaux autres que ceux compris dans les « honoraires d'audit » et les « honoraires pour services liés à l'audit ». Cette catégorie comprend les honoraires liés à la conformité fiscale, à la planification fiscale et aux conseils fiscaux. La planification fiscale et les conseils fiscaux comprennent l'aide dans le cadre d'audits fiscaux et les appels, des conseils fiscaux liés aux fusions et acquisitions et des demandes de décisions anticipées ou de conseils techniques auprès des autorités fiscales.
- (4) Les « **autres honoraires** » comprennent les honoraires pour tous les autres services non liés à l'audit.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Hertz, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de Hertz et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sur actions, figurent dans les états financiers annuels, le rapport de gestion, les circulaires de sollicitation de procurations et les états financiers intermédiaires de la Société, qui peuvent être consultés sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

ANNEXE A

Charte du comité d'audit

OBJET ET RESPONSABILITÉ PRINCIPALE

La présente charte énonce l'objectif, la composition, les compétences, la nomination et la destitution des membres, les responsabilités, les activités, la manière de rendre compte au conseil d'administration (le « conseil ») de Hertz Lithium Inc. (la « Société »), l'évaluation annuelle et le respect de la présente charte.

La principale responsabilité du comité d'audit est de superviser le processus de présentation de l'information financière au nom du conseil. Cela comprend la responsabilité de surveillance de l'information financière et de l'information continue, la surveillance des activités d'audit externe, la surveillance du risque financier et du contrôle de la gestion financière et la responsabilité de surveillance de la conformité aux lois et aux règlements sur la fiscalité et les valeurs mobilières ainsi que les procédures de dénonciation. Le comité d'audit est également responsable des autres questions énoncées dans la présente charte ou des autres questions que le conseil peut lui soumettre à l'occasion. Le comité d'audit devrait exercer une surveillance continue des faits nouveaux dans ces domaines.

EFFECTIF

Au moins la majorité des membres du comité d'audit doivent être des administrateurs indépendants de la Société au sens des articles 1.4 et 1.5 du Règlement 52-110, étant entendu que si la Société devient inscrite à la cote d'une bourse principale, chaque membre du comité d'audit devra également satisfaire aux exigences d'indépendance de cette bourse.

Le comité d'audit sera composé d'au moins deux membres, qui doivent tous posséder des compétences financières, étant entendu qu'un membre du comité d'audit qui ne possède pas de compétences financières peut être nommé au comité d'audit s'il acquiert des compétences financières dans un délai raisonnable après sa nomination. Après l'inscription à la cote d'une bourse de valeurs plus importante, si les règles ou les politiques de cette bourse l'exigent, le comité d'audit sera composé d'au moins trois membres, qui doivent tous satisfaire aux exigences en matière d'expérience et de compétences financières de cette bourse et du Règlement 52-110.

Les membres du comité d'audit seront nommés chaque année (et à l'occasion par la suite pour pourvoir les postes vacants au sein du comité d'audit) par le conseil. Un membre du comité d'audit peut être destitué ou remplacé à tout moment au gré du conseil et cessera d'être membre du comité d'audit lorsqu'il cessera d'être un administrateur indépendant.

Le président du comité d'audit sera nommé par le conseil.

AUTORITÉ

En plus de tous les pouvoirs requis pour s'acquitter des fonctions et des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité d'audit a le pouvoir précis de faire ce qui suit :

- (i) engager, fixer et verser la rémunération des conseillers juridiques indépendants et des autres conseillers qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités, et les conseillers professionnels ainsi engagés par le comité d'audit relèveront directement du comité d'audit;
- (ii) communiquer directement avec la direction et tout auditeur interne, et avec l'auditeur externe sans l'intervention de la direction;

(iii) engager des frais administratifs ordinaires qui sont nécessaires ou appropriés dans l'exercice de ses fonctions, lesquels frais seront payés par la Société.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Les fonctions et responsabilités du comité d'audit comprennent ce qui suit :

- (i) recommander au conseil l'auditeur externe devant être nommé par le conseil;
- (ii) recommander au conseil la rémunération de l'auditeur externe devant être versée par la Société relativement i) à la préparation et à la transmission du rapport d'audit des états financiers de la Société; ii) à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
- (iii) examiner le plan d'audit annuel, le barème d'honoraires et les propositions de services connexes de l'auditeur externe (y compris rencontrer l'auditeur externe pour discuter de tout écart par rapport au plan d'audit initial ou de toute modification de celui-ci, et s'assurer qu'aucune restriction de la direction n'a été imposée à la portée et à l'étendue des examens d'audit par l'auditeur externe ou à la communication de ses conclusions au comité d'audit);
- (iv) superviser le travail de l'auditeur externe;
- (v) s'assurer que l'auditeur externe est indépendant en recevant chaque année un rapport de l'auditeur externe sur son indépendance, ce rapport devant inclure la déclaration de tous les mandats (et les honoraires s'y rapportant) pour des services non liés à l'audit fournis à la Société;
- (vi) s'assurer que l'auditeur externe est en règle avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes en recevant, au moins une fois par année, un rapport de l'auditeur externe sur les processus et procédures de contrôle interne de la qualité du cabinet d'audit, ce rapport devant inclure toute question importante soulevée par le dernier examen du contrôle interne de la qualité, ou tout examen par les pairs, du cabinet, ou de toute autorité gouvernementale ou professionnelle de l'entreprise au cours des cinq années précédentes, et toute mesure prise pour régler ces questions;
- (vii) s'assurer que l'auditeur externe respecte les exigences en matière de rotation pour les associés et le personnel affectés à l'audit annuel de la Société en recevant chaque année un rapport de l'auditeur externe indiquant l'état d'avancement de chaque professionnel en ce qui a trait aux exigences réglementaires appropriées en matière de rotation et les plans visant à faire passer les nouveaux associés et le personnel à la mission d'audit à mesure que les périodes de rotation de divers membres de l'équipe d'audit expirent;
- (viii) examiner les états financiers annuels audités et trimestriels non audités et le rapport de gestion connexe (le « **rapport de gestion** »), y compris le caractère approprié des méthodes comptables de la Société, des renseignements fournis (y compris les opérations importantes avec des parties liées), des réserves, des estimations et des jugements clés (y compris les modifications qui y sont apportées) et en discuter avec la direction et l'auditeur externe, et obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux IFRS et que le rapport de gestion est conforme avec les exigences réglementaires appropriées;
- (ix) examiner et discuter avec la direction et l'auditeur externe des questions importantes concernant les principes comptables et la présentation des états financiers, y compris tout changement important dans le choix ou l'application des principes comptables à observer dans la préparation des états financiers de la Société et de ses filiales;
- (x) examiner les communications écrites de l'auditeur externe au comité d'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues et aux autres exigences réglementaires applicables

découlant de l'audit annuel et des missions d'examen trimestrielles et en discuter avec la direction et l'auditeur externe;

(xi) examiner tous les communiqués de presse portant sur les résultats ainsi que l'information financière et les indications de résultats fournis aux analystes et aux agences de notation avant leur communication et en discuter avec la direction et l'auditeur externe;

(xii) examiner le rapport de l'auditeur externe aux actionnaires sur les états financiers annuels de la Société;

(xiii) faire rapport et recommander au conseil l'approbation des états financiers annuels et du rapport de l'auditeur externe sur ces états financiers, des états financiers trimestriels non audités et du rapport de gestion et des communiqués de presse connexes avant la diffusion de ces documents aux actionnaires, aux organismes de réglementation, aux analystes et au public;

(xiv) s'assurer régulièrement, au moyen des rapports de la direction et des rapports connexes, le cas échéant, de l'auditeur externe, que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et que cette information est présentée fidèlement;

(xv) superviser le caractère adéquat du système de contrôles comptables internes de la Société et obtenir de la direction et de l'auditeur externe des résumés et des recommandations visant l'amélioration de ces contrôles et processus internes, ainsi qu'examiner les mesures prises par la direction pour corriger les faiblesses relevées;

(xvi) examiner avec la direction et l'auditeur externe l'intégrité des contrôles de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière;

(xvii) examiner et surveiller les processus en place pour repérer et gérer les principaux risques qui pourraient avoir une incidence sur la présentation de l'information financière de la Société et évaluer, dans le cadre de sa responsabilité en matière de contrôles internes, l'efficacité du processus global de repérage des principaux risques commerciaux et en faire rapport au conseil;

(xviii) s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre un système pour s'assurer que la Société respecte ses obligations d'information continue en recevant des rapports périodiques de la direction et des conseillers juridiques de la Société sur le fonctionnement du système de conformité de l'information (y compris tout cas important de non-conformité à ce système) afin de s'assurer que l'on peut raisonnablement se fier à ce système;

(xix) résoudre les différends entre la direction et l'auditeur externe au sujet de l'information financière;

(xx) établir des procédures pour :

(A) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société de la part d'employés et d'autres personnes au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions d'audit et des pratiques douteuses s'y rapportant;

(B) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société de préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;

(xxi) examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société à l'égard des associés ou des employés (ou des anciens associés ou employés) d'un ancien auditeur externe ou de l'auditeur externe en place;

(xxii) approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe de la Société doit rendre à la Société ou à ses filiales;

(xxiii) superviser la conformité aux exigences des organismes de réglementation en matière de communication de l'information sur les services de l'auditeur externe et les activités du comité d'audit;

(xxiv) établir des procédures pour :

(A) l'examen du caractère adéquat de la couverture d'assurance de la Société, y compris la couverture d'assurance des administrateurs et des dirigeants;

(B) l'examen des activités, de la structure organisationnelle et des compétences du directeur financier et du personnel du secteur de l'information financière et s'assurer que les questions liées à la planification de la relève au sein de la Société sont soumises à l'examen du conseil;

(C) l'obtention d'une assurance raisonnable quant à l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction et la création d'une culture d'intégrité à l'échelle de la Société;

(D) l'examen des politiques et des programmes de prévention de la fraude et la surveillance de leur mise en œuvre;

(E) l'examen des rapports périodiques de la direction et d'autres personnes (p. ex. l'auditeur externe, le conseiller juridique) concernant le respect par l'entreprise des lois et des règlements ayant une incidence importante sur les états financiers, y compris :

1. les lois et les règlements en matière d'impôt et d'information financière;
2. les exigences légales en matière de retenue à la source;
3. les lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement;
4. les autres lois et règlements qui engagent la responsabilité des administrateurs.

Une partie habituelle des réunions du comité d'audit comprend l'orientation appropriée des nouveaux membres ainsi que la formation continue de tous les membres. Les points à discuter comprennent des questions d'affaires précises ainsi que de nouvelles lois sur la comptabilité et les valeurs mobilières susceptibles d'avoir une incidence sur l'organisation. Le président du comité d'audit sonde régulièrement les membres du comité d'audit pour connaître leurs besoins en matière de formation continue et, conjointement avec le programme de formation du conseil, veille à ce que cette formation soit fournie au comité d'audit en temps opportun.

Chaque année, le comité d'audit examine et évalue le caractère adéquat de la présente charte en tenant compte de toutes les exigences législatives et réglementaires applicables ainsi que de toutes les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires recommandées par les organismes de réglementation ou les bourses auxquels la Société est tenue de soumettre de l'information et, s'il y a lieu, recommande des modifications à la charte du comité d'audit au conseil aux fins d'approbation.

RÉUNIONS

Le quorum d'une réunion du comité d'audit est constitué de la majorité des membres du comité d'audit.

Le président du comité d'audit est responsable de la direction du comité d'audit, notamment de la planification et de la présidence des réunions, de la préparation des ordres du jour, de la supervision de la préparation des documents d'information à distribuer pendant les réunions ainsi que des documents préalables aux réunions et de la présentation de rapports périodiques au conseil. Le président du comité d'audit assure également la liaison continue avec le chef de la direction, le directeur financier et l'associé responsable de l'audit externe.

Le comité d'audit se réunit à huis clos et séparément avec le chef de la direction et le directeur financier de la Société au moins une fois par année pour examiner les affaires financières de la Société.

Le comité d'audit rencontrera l'auditeur externe de la Société à huis clos au moins une fois par année, au moment qu'il juge approprié, afin d'examiner l'examen et le rapport de l'auditeur externe.

L'auditeur externe doit recevoir un préavis raisonnable de chaque réunion du comité d'audit et a le droit d'y comparaître et d'y être entendu.

Le président du comité d'audit, les membres du comité d'audit, le président du conseil, l'auditeur externe, le chef de la direction, le directeur financier ou le secrétaire ont le droit de demander au président du comité d'audit de convoquer une réunion qui doit être tenue dans les 48 heures suivant la réception de cette demande afin d'examiner toute question qui, de l'avis de cette personne, devrait être portée à l'attention du conseil ou des actionnaires.

RAPPORTS

Le comité d'audit fera rapport, au moins une fois par année, au conseil au sujet de ses examens et de ses recommandations.

Le comité d'audit fait rapport de ses activités au conseil, qui les inscrira dans le procès-verbal de la réunion du conseil à laquelle ces activités sont rapportées.

PROCÈS-VERBAUX

Le comité d'audit tiendra des procès-verbaux écrits de ses réunions, lesquels seront déposés avec les procès-verbaux des réunions du conseil.

ÉVALUATION ANNUELLE DU RENDEMENT

Le conseil procédera à une évaluation annuelle du rendement du comité d'audit, en tenant compte de la charte, afin de déterminer l'efficacité du comité.